



Volume 4 - Étude d'impacts

4.3. Annexes

4.3.2. Étude Paysagère - Bureau d'études AIRELE

80-VSB-EOLIENNESDERIENCOURT

Août 2018



PROJET EOLIEN DE RIENCOURT
sur la commune de Riencourt (80)
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

TABLE DES MATIÈRES

1.PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE.....	7
1.1.INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE.....	8
1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	8
1.1.2. MÉTHODOLOGIE	8
1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	9
1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	11
1.2.DOCUMENTS DE CADRAGE.....	11
1.2.1. ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME (2007).....	11
1.2.2. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012).....	12
1.3.CONTEXTE ÉOLIEN AU 23-01-2017.....	14
2.ETAT INITIAL DU PAYSAGE	17
2.1.INSRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE	18
2.1.1. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE L'AMIÉNOIS	18
2.1.2. SOUS-ENTITÉ «AUTOUR DU SAINT-LANDON».....	18
2.1.3. AUTRES SOUS-ENTITÉS DE L'AMIENOIS	20
2.1.4. ENTITE VIMEU ET BRESLE.....	20
2.1.5. ENTITE VALLEE DE LA SOMME.....	21
2.1.6. ENTITE PONTHEIU, DOULLENAIS ET AUTHIE.....	21
2.1.7. PAYSAGES EMBLÉMATIQUES.....	22
2.2. ELEMENTS STRUCTURANTS.....	22
2.2.1. ELEMENTS STRUCTURANTS À L'ECHELLE DU PERIMÈTRE ELOIGNE.....	22
2.2.2. GÉOLOGIE	24
2.2.3. TOPOGRAPHIE ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE.....	25
2.2.4. OCCUPATION DES SOLS	26
2.2.5. AXES DE COMMUNICATION	26
2.3.SENSIBILITÉ DE CES PAYSAGES	28
2.3.1. LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN.....	28
2.3.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	30
2.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	34

3.ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	37
3.1.PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	38
3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES.....	38
3.1.2. LES AVAP (EX-ZPPAUP)	43
3.1.3. PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	43
3.1.4. SITES CLASSÉS ET INSCRITS.....	44
3.1.5. LES PROTECTIONS UNESCO	44
3.1.6. PATRIMOINE NON PROTÉGÉ.....	46
3.2.TOURISME.....	47
3.2.1. LES CHEMINS ET SENTIERS DE RANDONNÉE	47
3.2.2. LES SITES TOURISTIQUES	47
3.3.SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN	48
3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN.....	48
3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	50
4.RÉFLEXIONS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN	55
4.1.ORIENTATIONS D'IMPLANTATION.....	56
5.ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	59
5.1.GÉNÉRALITÉS SUR LA PERCEPTION D'UN PARC ÉOLIEN	60
5.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE.....	60
5.1.2. LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES	60
5.2.DÉFINITION DU PROJET	61
5.2.1. ANALYSE DES VARIANTES.....	61
5.2.3. VARIANTE RETENUE	62
5.2.2. PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON DES VARIANTES	62
5.2.4. CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE	68
5.2.5. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET.....	68

5.3.PRÉALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES (ANNEXE 1).....	72
5.3.1. LES CRITÈRES D'ANALYSE	72
5.3.2. LE CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LES PHOTOMONTAGES	72
5.3.3. LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE.....	72
5.3.4. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	73
5.4.SYNTÈSE DES IMPACTS	76
5.5.ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE	78
5.5.1. RIENCOURT.....	78
5.5.2. OISSY.....	80
5.5.3. MONTAGNE-FAYEL	82
5.5.4. CAVILLON	84
5.5.5. MOLLIENS-DREUIL.....	86
5.5.6. DREUIL-LES-MOLLIENS.....	88
5.6.MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS LIÉS AU PROJET.....	90
5.6.1. MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER.....	90
5.6.2. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CHANTIER PROPRE.....	90
5.6.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES	90

ANNEXE 1 : CARNET DE PHOTOMONTAGES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : vue depuis le vallon du Saint-Landon au nord de Rencourt.....	18
Photographie 2 : vue sur le bois de Rencourt.....	18
Photographie 3 : vue sur la vallée des Vaux en direction de Rencourt.....	18
Photographie 4 : amont de Pont d'Hure, bassin de l'Airaines.....	20
Photographie 6 : Les taches claires des affleurements de craies (vallée du bois de Dreuil, Montagne-Fayel).....	24
Photographie 5 : Les prairies sur les terres moins fertiles du plateau (Rencourt).....	24
Photographie 7 : les micro-reliefs du plateau, soulignés par la végétation.....	25
Photographie 8 : paysage de bocage sur le plateau, vers Montagne-Fayel.....	26
Photographie 9 : prairies humides et bosquets autour du bourg de Rencourt, vallée du Saint-Landon.....	26
Photographie 10 : vue en direction du secteur d'études depuis la sortie ouest de Rencourt.....	30
Photographie 11 : vue en direction du secteur d'étude depuis le fond du vallon (bassin de vie d'Oissy).....	32
Photographie 12 : vue en direction du secteur d'étude depuis l'urbanisation contemporaine de Dreuil-les-Molliens en rive droite du St Landon.....	32
Photographie 13 : vue depuis la RD121 (route Rencourt - Cavillon) en direction du secteur d'étude.....	35
Photographie 14 : vue depuis la RD901 au nord de Camps-en-Amiénois en direction d'Airaines.....	35
Photographie 15 : église Saint-Gervais et Protais à Rencourt.....	38
Photographie 16 : entrée du domaine du château de Oissy (et église non protégée de Oissy).....	38
Photographie 17 : château et collégiale Saint-Martin de Picquigny.....	44
Photographie 18 : chapelle de Saint Léger entre Rencourt et Dreuil-les-Molliens.....	46
Photographie 19 : mur d'enceinte et grille d'accès à une habitation à Fourdrinoy.....	46
Photographie 20 : Vue depuis l'esplanade du château des ducs de Luynes en direction du secteur d'étude.....	50
Photographie 21 : l'esplanade et les ruines du château des ducs de Luynes.....	50
Photographie 22 : Eglise Notre-Dame et Prieuré.....	50
Photographie 23 : Vue depuis le parvis de l'église de Camps-en-Amiénois vers le nord.....	51
Photographie 24 : Eglise de Camps-en-Amiénois.....	51
Photographie 25 : Portail du château d'Oissy.....	51
Photographie 26 : église de Rencourt et covisibilités avec le secteur d'étude situé en arrière-plan.....	52

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.....	8
FIGURE 2 : Carte de localisation du secteur d'étude et du périmètre éloigné à l'échelle du département de la somme.....	9
FIGURE 3 : présentation du site à l'échelle du périmètre éloigné.....	9
FIGURE 4 : Notions de covisibilité et intervisibilité.....	11
FIGURE 5 : Notions de contraste visuel.....	11
FIGURE 6 : zones défavorables à l'éolien - paysages emblématiques.....	12
FIGURE 7 : paysages a petite echelle.....	12
FIGURE 8 : patrimoine architectural.....	12
FIGURE 9 : synthèse des enjeux liés à l'implantation d'éoliennes.....	13
FIGURE 10 : stratégies de développement possible.....	13
FIGURE 11 : récapitulatif des parcs eoliens construits et en développement.....	14
FIGURE 12 : contexte eolien.....	14
FIGURE 13 : plateau agricole et frange urbaine de rencourt vus depuis le secteur d'étude.....	18
FIGURE 14 : la vallee du saint-landon.....	18
FIGURE 15 : entités et sous-entités paysagères.....	18
FIGURE 16 : carte des paysages emblématiques.....	21
FIGURE 17 : structures paysagères à l'échelle du périmètre éloigné.....	21
FIGURE 18 : le socle geologique.....	24
FIGURE 19 : les affleurements de craie du plateau amienois.....	24
FIGURE 20 : la topographie.....	25
FIGURE 21 : profil du plateau entre rencourt et bougainville.....	25
FIGURE 22 : le paysage à l'échelle du périmètre intermédiaire.....	26
FIGURE 23 : sensibilités paysagères à l'échelle du périmètre éloigné.....	28
FIGURE 24 : sensibilités paysagères à l'échelle du périmètre intermédiaire.....	30
FIGURE 25 : Impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages.....	30
FIGURE 26 : Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position.....	34
FIGURE 27 : sequences routières avec vue vers le secteur d'étude.....	34
FIGURE 28 : monuments historiques dans le perimetre de 6 kilometres autour du secteur d'études.....	38
FIGURE 29 : monuments historiques et zppaup.....	38
FIGURE 30 : monuments historiques au dela du perimetre des 6 kilometres et hors commune d'amiens.....	40
FIGURE 31 : monuments historiques sur la commune d'amiens.....	42
FIGURE 32 : perimetre de l'avap d'amiens au stade de l'etude prealable.....	43
FIGURE 33 : zppaup de conty (périmètre et points de vue).....	43
FIGURE 34 : sites classes et inscrits dans le perimetre de 20 kilometres autour du secteur d'études.....	44
FIGURE 35 : sites classes et inscrits et protections unesco.....	44
FIGURE 36 : chemins de randonnée a proximité du secteur d'étude.....	47
FIGURE 37 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	48
FIGURE 38 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction de la taille de l'edifice.....	48
FIGURE 39 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction du relief.....	48
FIGURE 40 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	48
FIGURE 41 : étagement des éoliennes.....	56
FIGURE 42 : implantation aléatoire.....	56
FIGURE 43 : point de vue 1. : arrivée sur rencourt par la RD121.....	56

1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités paysagères va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a donc pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet éolien et d'en améliorer l'insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.1.2. MÉTHODOLOGIE

1.1.2.1. ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine, qui vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne;
- Dans un second temps, l'évaluation des impacts du projet, envisagés à la fois sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques.

1.1.2.2. DOCUMENTS CONSULTÉS

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales, ... compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

Liste exhaustive de la documentation principale consultée :

- Atlas des paysages de la Somme – tome I, DIREN Picardie, Atelier Traverses (B.Le Boudec et H.Izembart), décembre 2007, 248 pages,
- Atlas des paysages de la Somme – tome II, DIREN Picardie, Atelier Traverses (B.Le Boudec et H.Izembart), décembre 2007, 320 pages,
- Inventaire des paysages du département de la Somme (Paysages remarquables), DREAL Picardie, avril 2011, carte,
- Base de données Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet,
- Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie, Schéma Régional Eolien annexe, Préfecture de la région Picardie, Conseil Régional, ADEME, juin 2012.

1.1.2.3. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

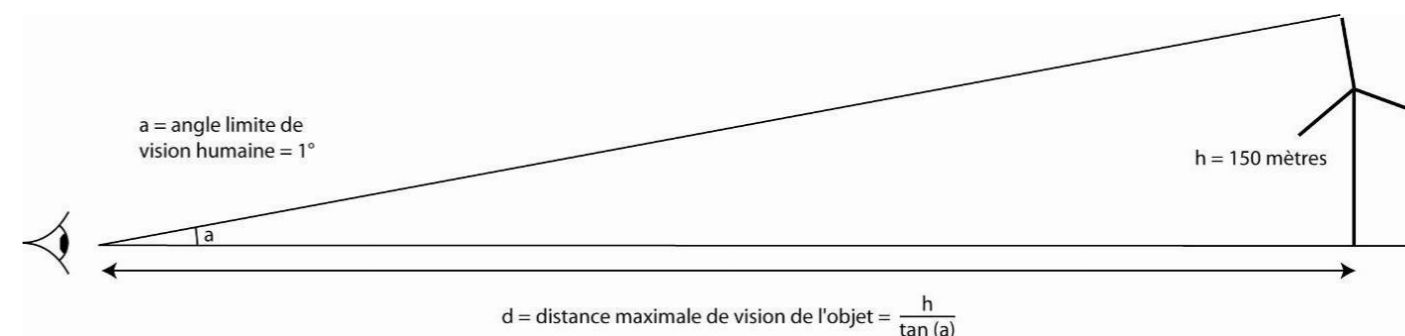


FIGURE 1 : CALCUL DE LA DISTANCE DE PERCEPTIBILITÉ D'UN OBJET DE DIMENSIONS DONNÉES

D'une manière générale, la limite visuelle d'un projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation. Toutefois, en fonction des configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi le périmètre d'étude est ici élargi à un rayon de 20 kilomètres autour du site d'implantation.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude leur correspondant, suit les règles suivantes :

- le périmètre d'étude éloigné (20 km) : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;
- le périmètre d'étude intermédiaire (6 km) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue pertinents pour les photomontages. Le rayon de 6 kilomètres est également celui qui est repris pour l'affichage public du Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE).
- le périmètre rapproché (600 m) : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.

1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude est localisé dans le département de la Somme, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest d'Amiens. Il se trouve entre Picquigny et Moliens-Dreuil, à 1,2 km au sud du parc éolien existant du Haut Plateau Picard.

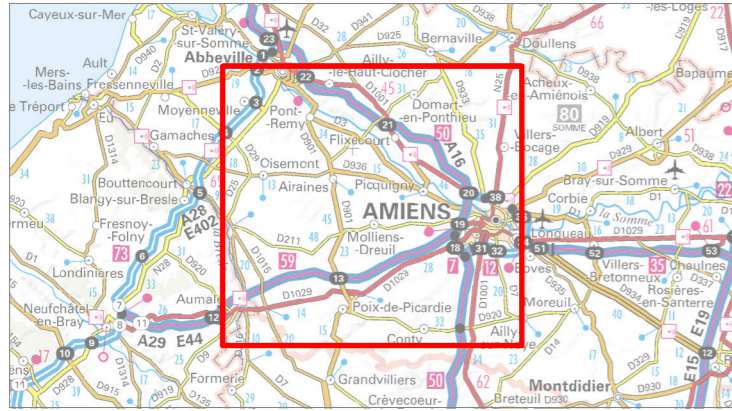


FIGURE 2 : CARTE DE LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE ET DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME
(Source : Geoatlas.fr)

Page suivante :

FIGURE 3 : PRÉSENTATION DU SITE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ
(Source : Airele)

Situation du projet de parc éolien à l'échelle du périmètre éloigné

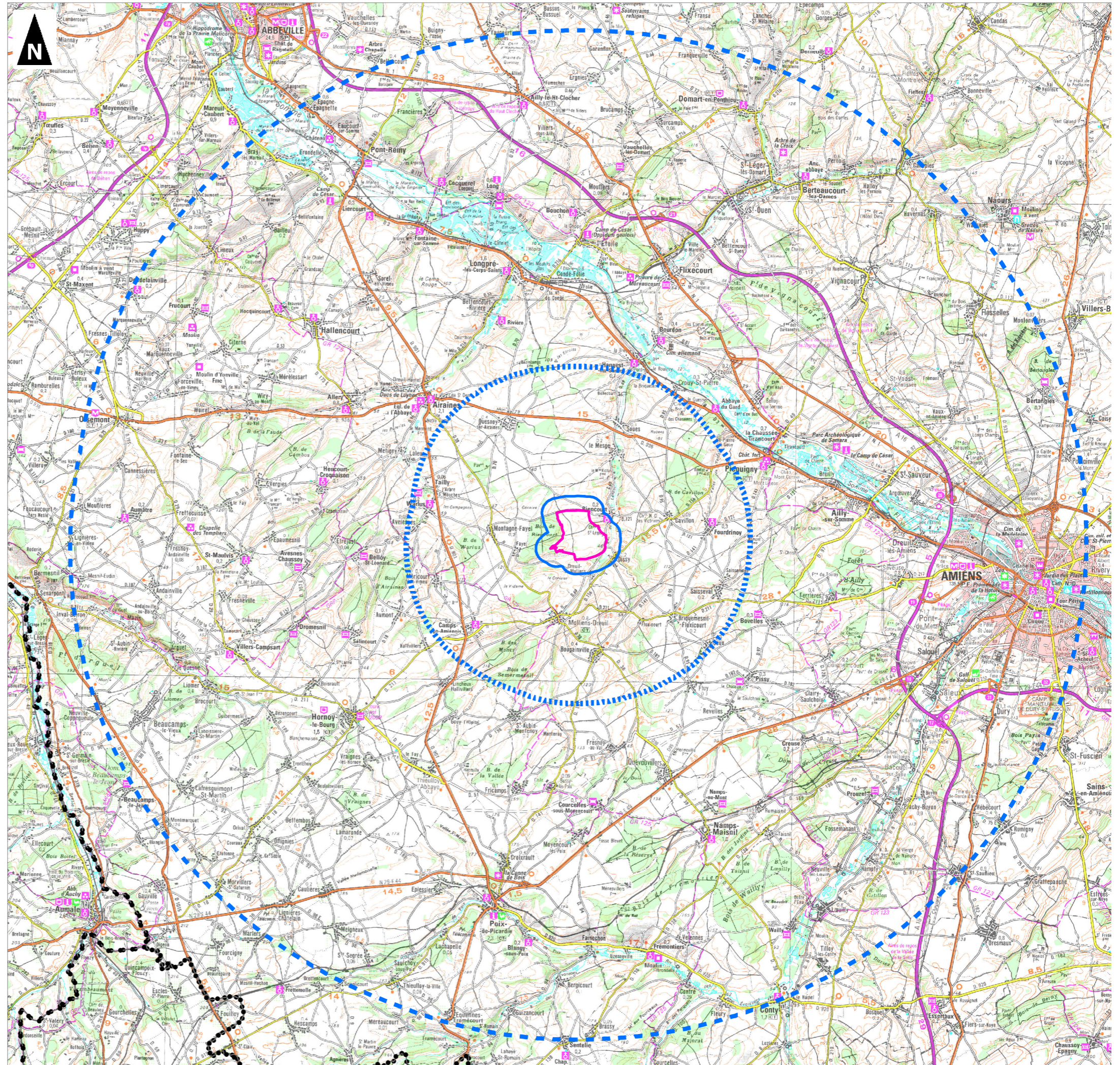


- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Limites départementales



Groupe **audicé** 1:160 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIREL, 2015
 Source de fond de carte : IGN, Scan 100 - IGN, Scan 1000
 Sources de données : IGN - VSB - AIREL, 2015



1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES

1.1.4.1. NOTIONS DE VISIBILITÉ

Selon la définition appliquée aux Monuments Historiques, il y a **covisibilité** si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité ou covisibilité simple) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La **covisibilité** définie dans le cadre de la protection au titre des Monuments historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

La notion d'**intervisibilité** est un terme plus technique. Elle correspond à la perception du lieu d'implantation et de l'édifice considéré depuis un même point d'observation, mais dans un axe de perception différent. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes :

- **Visibilité** : l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.
- **Covisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.
- **Intervisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

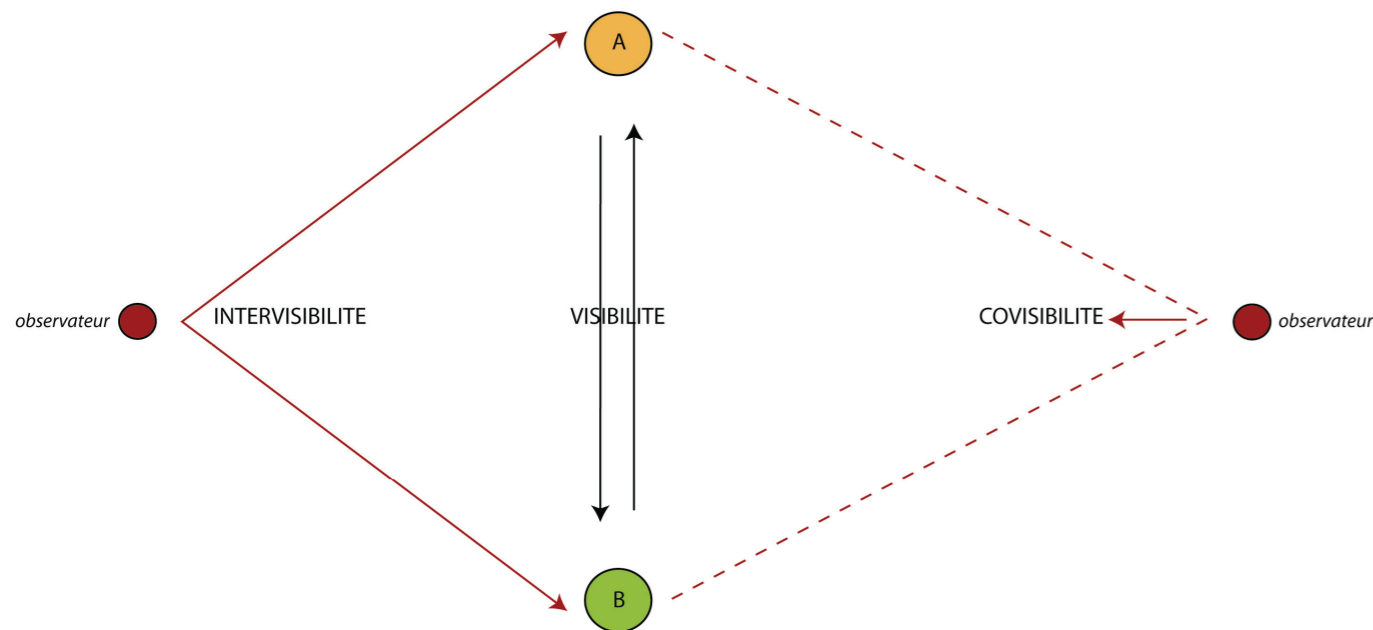


FIGURE 4 : NOTIONS DE COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ
(Source : Airele)

1.1.4.2. NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante à mentionner, car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Ainsi, la présence d'un fond composé de nombreux éléments paysagers ou d'un fond sombre atténue l'impression visuelle laissée par une éolienne dans le paysage. Au contraire, une éolienne se détachant sur le ciel ou un aplat de cultures est beaucoup plus en vue.

De même, l'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue).

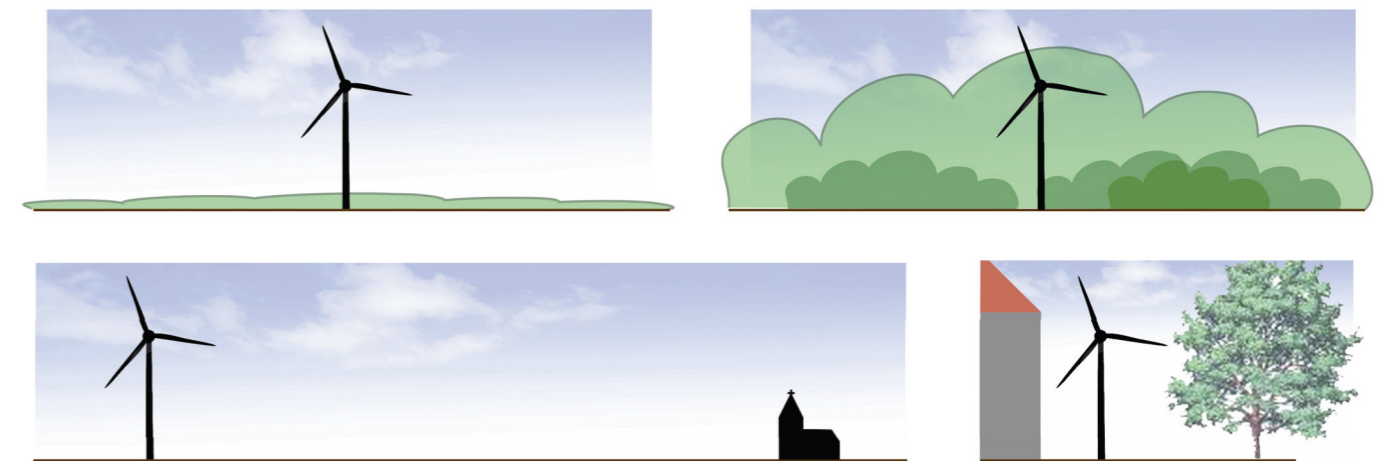


FIGURE 5 : NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL
(Source : Airele)

1.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

1.2.1. ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME (2007)

L'atlas des paysages de la Somme, rédigé en 2007, faisait déjà référence à l'éolien sur le territoire. De nombreux projets commençaient à voir le jour et l'attractivité de la Somme n'est plus à démontrer aujourd'hui.

Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme :

«Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes font l'objet d'une démarche spécifique associant l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels «restent sensibles à tout impact visuel, plus particulièrement, au niveau de la rupture du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existants du paysage». Il recommande « d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées ».

L'étude de zone de développement éolien a été très tôt encouragée et la Somme est l'un des départements les plus avancés en terme de réalisation de ZDE. Près de 20 communautés de communes ont réalisé ou terminent actuellement leurs zones de développement éolien.»

Les recommandations se basent sur un guide éolien qui préconise :

- d'éviter toute implantation à proximité des ruptures de pente et de respecter un recul suffisant évitant tout impact sur les vallées et les vallons,
- d'éviter les rapports d'échelle disproportionnés avec les éléments de composition paysagère.

1.2.2. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "Schéma Régional Eolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. L'autorisation ICPE doit tenir compte des zones favorables définies par le Schéma Régional Eolien.

• Synthèse des enjeux liés à l'implantation des éoliennes (figure 9)

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- les zones favorables à l'éolien sont représentées en vert ;
- les zones favorables à l'éolien sous conditions sont représentées en orange ;
- les zones défavorables en raison de contraintes majeures restent transparents.

Le secteur d'étude se situe en zone favorable à l'éolien d'après le SRE.

Ces zones présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

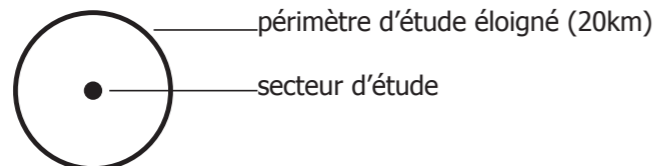
• Stratégie de développement définie par le SRE (figure 10)

La stratégie de développement se traduit dans le SRE par quatre axes :

- la densification de pôles existants ;
- le développement en structuration (selon des lignes de forces du paysage) ;
- la création de ponctuations ;
- la conservation d'espaces de «respiration paysagère» entre des zones de développement éolien.

Dans le SRE actuel, le secteur d'études se situe dans un espace de «respiration paysagère» et à proximité directe de deux pôles de densification : le pôle de Quesnoy-sur-Airaines et le pôle de Croixrault.. L'implantation dans ce secteur peut néanmoins se justifier par une continuité avec le parc existant de Quesnoy-sur-Airaines et celui en développement de l'Hommelet (cf paragraphe sur le contexte éolien), rattachant le projet au pôle de Quesnoy-sur-Airaines. La zone de respiration paysagère se retrouve ainsi reportée sur la rive droite du Saint-Landon, actuellement vierge d'éoliennes sur environ 2,5 kilomètres d'épaisseur.

symbolisation du projet sur les cartes suivantes :



• Paysages emblématiques

Le secteur d'étude n'a aucune interface avec les paysages emblématiques définis dans le SRE. Les paysages définis comme emblématiques les plus proches étant «les vallons de Gouy à Montenoy» et «Heucourt et le plateau de Selincourt».

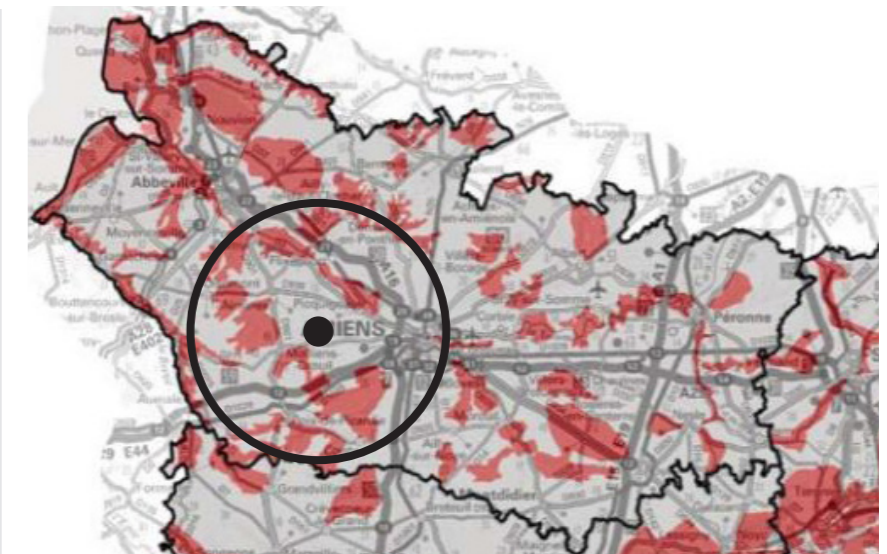


FIGURE 6 : ZONES DÉFAVORABLES A L'ÉOLIEN - PAYSAGES EMBLÉMATIQUES
(Source : SRE de Picardie - 2012)

• Paysages à petite échelle

Le secteur d'étude se situe en périphérie du site de la vallée de la Somme et des boucles de la Somme. La configuration du relief limite fortement les intervisibilités entre la vallée et le projet.

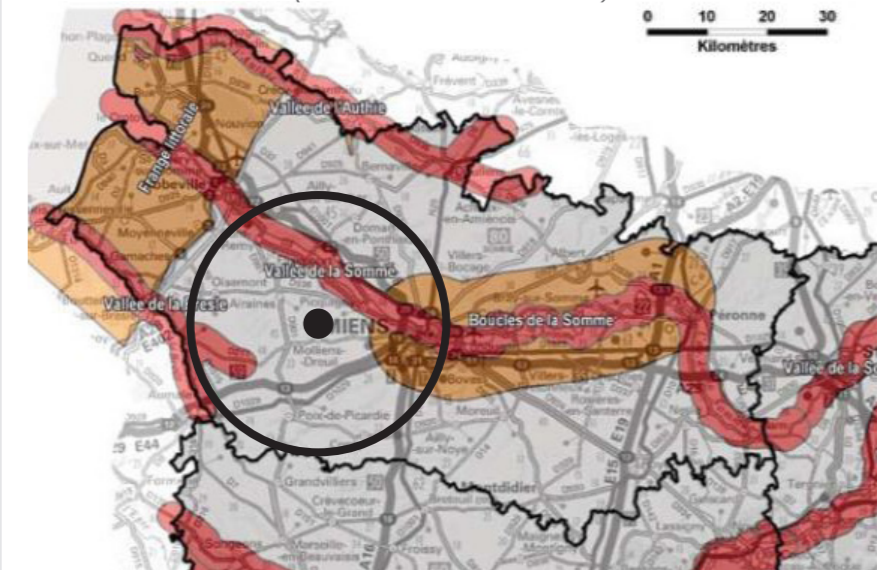


FIGURE 7 : PAYSAGES A PETITE ECHELLE
(Source : SRE de Picardie - 2012)

Extrait du SRE à propos des paysages de vallées :
«Les projets éoliens doivent néanmoins être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief.»

• Patrimoine architectural

Le secteur d'étude est à l'écart des zones d'enjeux forts (en rouge : sites exceptionnels, en belvédère notamment). Il se situe en partie sur une zone d'enjeux assez fort (en orange).

Extrait du SRE à propos des zones d'enjeux assez forts : «Ce périmètre de vigilance orange doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets.»

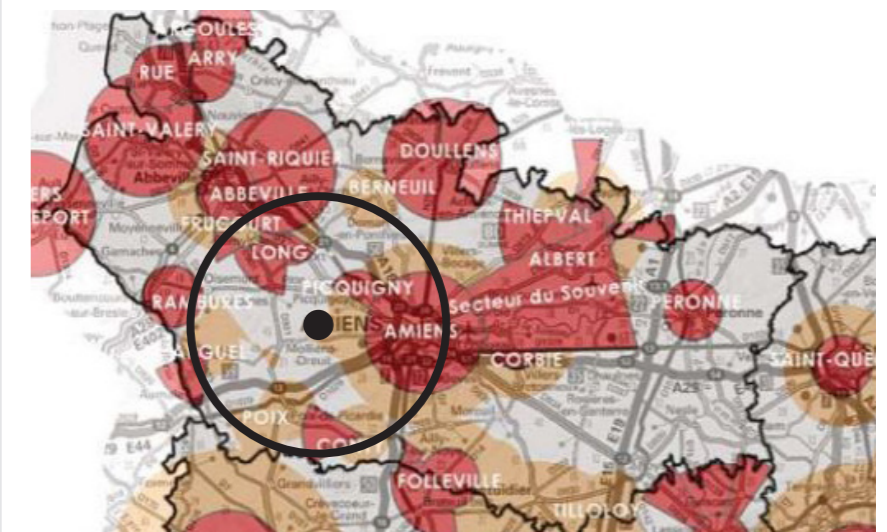
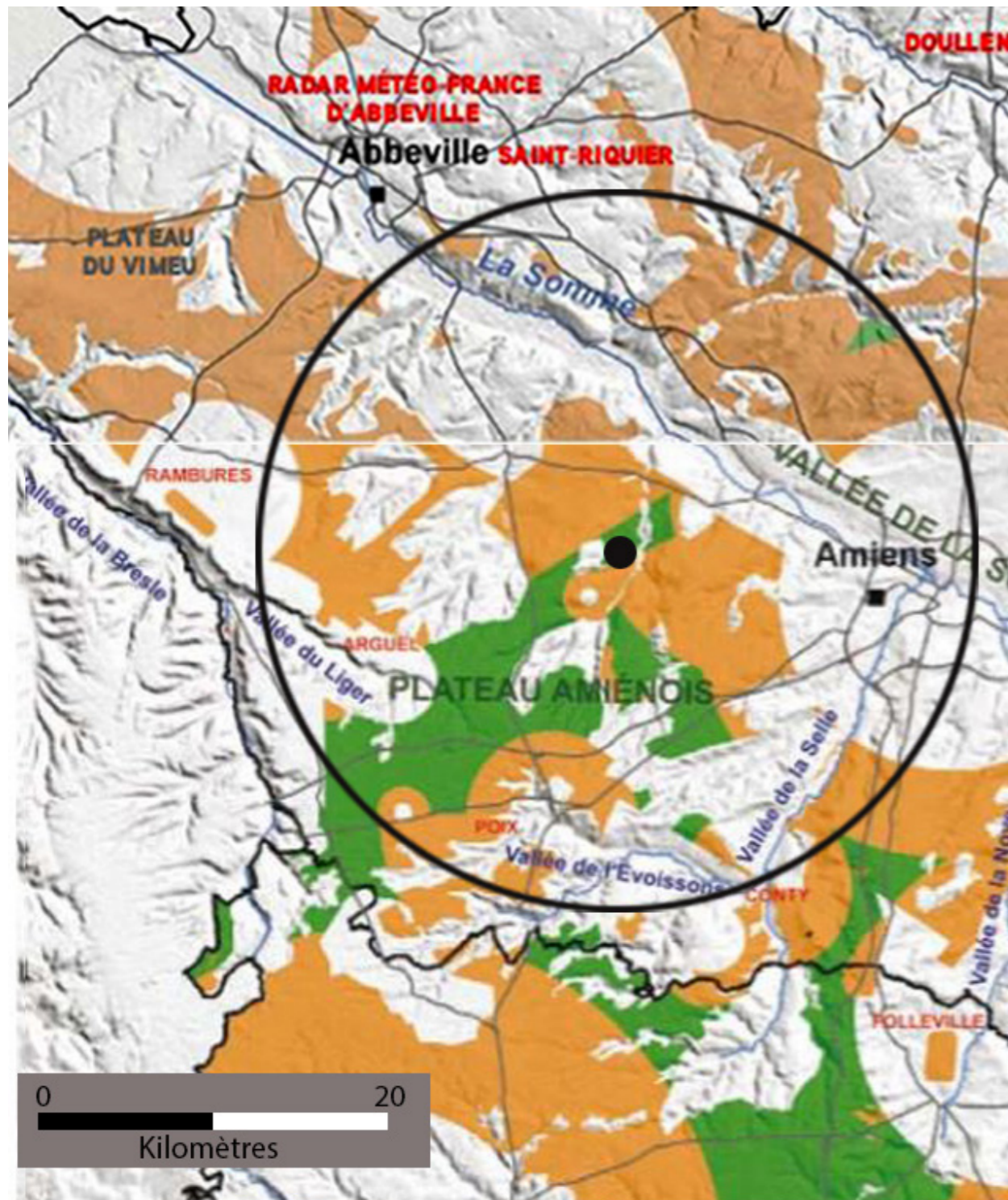


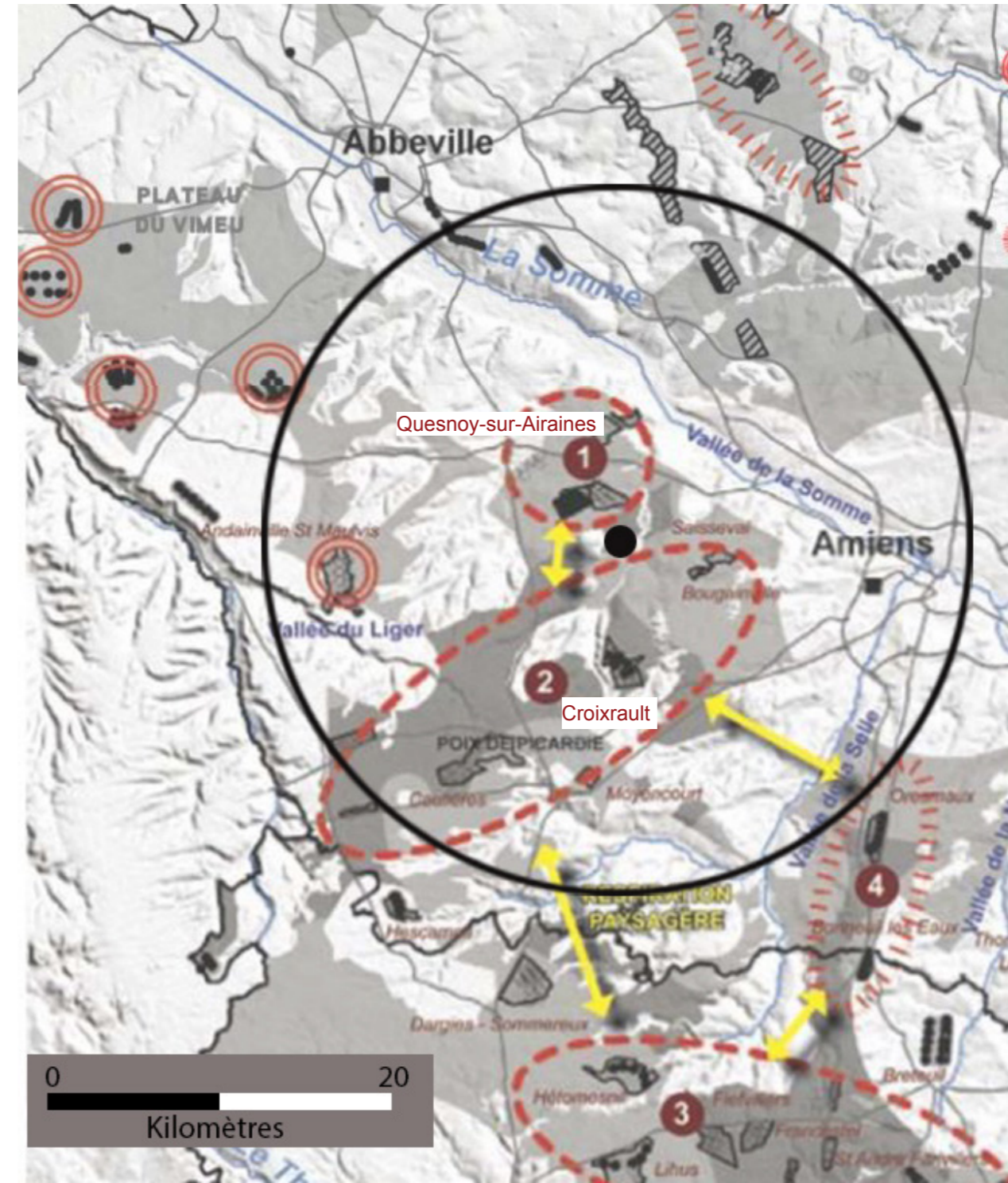
FIGURE 8 : PATRIMOINE ARCHITECTURAL
(Source : SRE de Picardie - 2012)



LEGENDE COULEURS :

- Zones favorables à l'éolien
- Zones favorables à l'éolien sous conditions

FIGURE 9 : SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES
(Source : SRE de Picardie - 2012)



Trois stratégies de développement sont possibles :

- Confortement des pôles de densification
- Développement en structuration
- Ponctuation :
(investissement d'un pôle ou confortement d'un parc éolien existant)

FIGURE 10 : STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT POSSIBLE
(Source : SRE de Picardie - 2012)

1.3. CONTEXTE ÉOLIEN AU 23-01-2017

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole et ouvert, dans lequel les éoliennes constituent des jalons verticaux qui modifient les horizons. Le développement cohérent de l'éolien est donc un enjeu fort, afin de composer une harmonie et de permettre une appropriation des nouveaux paysages par le public.

En présence de vallonnements, les points hauts dominant le territoire et offrent des vues lointaines, propices aux covisibilités. Il est donc indispensable de prendre en compte les parcs éoliens déjà présents sur le territoire, ainsi que ceux en développement, afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets.

Il est à noter que depuis la rédaction du présent document, le projet éolien de l'Hommelet, situé directement au nord du secteur d'étude, a été accordé.

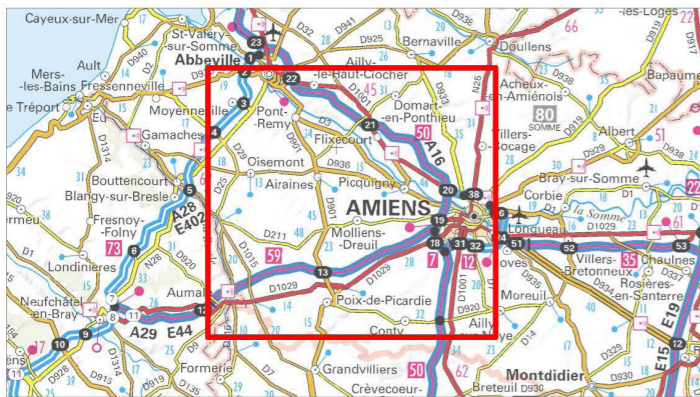
Commune	Nom	Nbre	Statut
BOUGAINVILLE FRESNOY-AU-VAL BOUGAINVILLE	Parc éolien Le Camp brûlé - Bougainville 2	11	Construit
BETTENCOURT-SAINT-OUEN VIGNACOURT	Parc éolien du Grand Champ	6	Accordé
DOMART-EN-PONTHIEU	Ferme éolienne du Mont en grains	6	Accordé
BETTEMBOIS LIGNIERES-CHATELAIN OFFIGNIES	Ferme éolienne du Cagneux	5	Accordé
COCQUEREL	parc éolien du Moulin de Froidure	6	Construit
DOMART-EN-PONTHIEU SAINT-LEGER-LES-DOMART EQUENNES-ERAMECOURT	Parc éolien du Miroir	11	Construit
POIX-DE-PICARDIE SAULCHOY-SOUS-POIX	Parc éolien Carnotte	10	Avis AE
ALLERY HEUCOURT-CROQUOISON VERGIES	Parc éolien d'Aquettes	8	sans Avis AE
MONTAGNE-FAYEL QUESNOY-SUR-AIRAINES RIENCOURT	Parc éolien de l'Hommelet	12	Avis AE
HORNOY-LE-BOURG LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	Parc éolien de la chaude vallée	6	Construit
AIRAINES QUESNOY-SUR-AIRAINES	Parc éolien de Luynes	11	sans Avis AE
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Parc éolien de Morvillers	6	Construit
REVELLES	Parc éolien de Revelles	8	Avis AE
WARLUS	Parc éolien de Warlus	6	sans Avis AE
SAINT-AUBIN-MONTENOY	Parc éolien des Bleuets	7	Avis AE

Communes	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Etat du parc
FREMONTIERS VELENNES CAULIERES EPLESIER MEIGNEUX SAINTE-SEGREE	Parc éolien du Blanc Mont	8	Avis AE
BEAUCAMPS-LE-JEUNE LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	Parc éolien du Mélier	4	Construit
BETTENCOURT-RIVIERE CONDE-FOLIE	Parc éolien Le Crocq et Les Baquets	7	Avis AE
EPLESIER THIEULLOY-L'ABBAYE	Parc éolien Fonds Saint-Clément	11	Accordé
SAISSEVAL	Parc éolien de Vallée Madame	5	Construit
EAUCOURT-SUR-SOMME EPAGNE-EPAGNETTE PONT-REMY	Parc éolien des Monts Bergerons 1 et 2	11	Construit
AIRAINES QUESNOY-SUR-AIRAINES	Parc éolien de Luynes	11	sans Avis AE
ALLERY	Parc éolien d'Allery	2	Construit
FRESNOY-ANDAINVILLE SAINT-MAULVIS ARGUEL ANDAINVILLE	Parcs éoliens de Saint-Maulvis, Arguel et Fresnoy	18	Construit
CAULIERES EPLESIER LAMARONDE	Parc éolien du Bois Nanette et du Bois Duvivier	10	Accordé
CAULIERES EPLESIER LAMARONDE	Parc éolien du Bois Nanette et du Bois Duvivier	7	Construit
CROIXRAULT MOYENCOURT-LES-POIX	Parc éolien de Croixrault	6	Construit
DOMART-EN-PONTHIEU	Parc éolien du Mont-en-Grains	6	Accordé
EPLESIER	Parc éolien d'Eplessier	13	Accordé
THIEULLOY-L'ABBAYE FRICAMPS	Parc éolien de l'Amiénois2	3	Accordé
HANGEST-SUR-SOMME	Parc éolien d'Hangest-sur-Somme	10	Construit
LE MESGE QUESNOY-SUR-AIRAINES	Ferme éolienne du Haut Plateau Picard 1	26	Construit
MOLLIENS-DREUIL MONTAGNE-FAYEL	Ferme éolienne de Montagne-Fayel	6	Construit
VELENNES FREMONTIERS	Parc éolien du Blanc-Mont	8	Avis AE

FIGURE 11 : RÉCAPITULATIF DES PARCS EOLIENS CONSTRUITS ET EN DÉVELOPPEMENT

Le secteur d'étude est localisé dans un territoire fortement marqué par le développement éolien. Il est entouré par des parcs éoliens dans les différentes directions et se situe en particulier à proximité du grand parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines (26 éoliennes) et du parc en développement de l'Hommelet.

Contexte éolien



- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Limite communale

Contexte éolien au 23/01/2017 :

- Eolienne en exploitation ou en construction
- Permis de construire accordé
- Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
- Projet sans avis de l'Autorité Environnementale



0 5 10 15
Kilomètres

1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE

2.1. INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE

Les entités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-unités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

2.1.1. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE L'AMIÉNOIS

Le secteur d'étude est localisé dans l'entité paysagère de l'Amiénois. Cette entité s'étend du nord au sud du département, dans sa partie centrale. Elle s'organise autour d'Amiens et constitue le point de confluence entre le fleuve Somme et plusieurs de ses affluents.

Le paysage s'organise entre des grandes cultures des plateaux et des boisements soulignant le tracé des vallées. L'entité est aussi caractérisée par la déclivité d'une grande partie des terrains.

2.1.2. SOUS-ENTITÉ «AUTOUR DU SAINT-LANDON»

Le Saint-Landon prend sa source à Oissy et s'écoule sur une dizaine de kilomètres pour rejoindre la Somme à Hangest-sur-Somme. Ses alentours sont constitués du plateau, de sa vallée principale et de divers vallons.

Comme sur les autres plateaux calcaires, le plateau du Saint-Landon est encaissé par le cours d'eau principal ainsi que par l'ensemble des vallées sèches qui convergent vers la Somme. C'est un plateau parcouru d'ondulations.

Il est ponctué par les bois et les villages disséminés aussi bien sur le plateau que dans les dépressions du relief. Les fonds de vallées sont une alternance de prairies, d'étangs et de peupleraies. Les talus sont occupés par les haies, les bois, les pâtures et les vergers.

Sur le plateau, l'urbanisation est organisée aux points de croisement des routes ou le long de celles-ci. En vallée, les villages sont étirés et étroits, généralement implantés en surplomb des fonds inondables. Dans les vallons secs, ils sont situés à l'abri des dépressions ou en balcon sur la hauteur d'un versant.



FIGURE 13 : PLATEAU AGRICOLE ET FRANGE URBAINE DE RIENCOURT VUS DEPUIS LE SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude se situe en rive gauche du Saint-Landon.

Le centre-bourg de Riencourt est implanté dans le creux du vallon, avec une extension récente vers le plateau. L'environnement direct du village est marqué par la présence du bois de Riencourt à l'ouest. Depuis le plateau, les vues sur le vallon sont limitées et sur l'horizon se succèdent sur différents plans les boisements proches et lointains. Les bâtiments agricoles ponctuent également le paysage cultivé, où le passage des vallées sèches est souvent ménagé au moyen de talus.



Photographie 1 : vue depuis le vallon du Saint-Landon au nord de Riencourt



Photographie 2 : vue sur le bois de Riencourt



Photographie 3 : vue sur la vallée des Vaux en direction de Riencourt

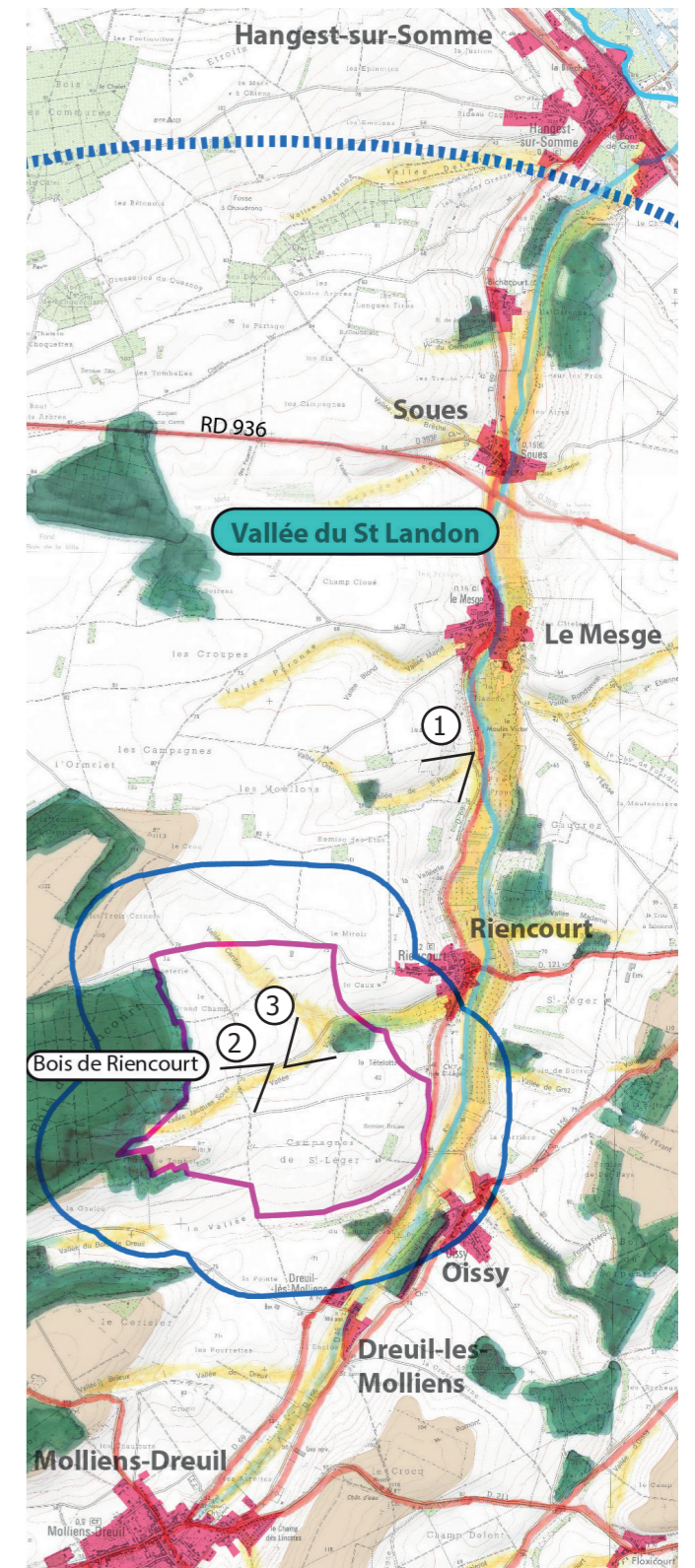
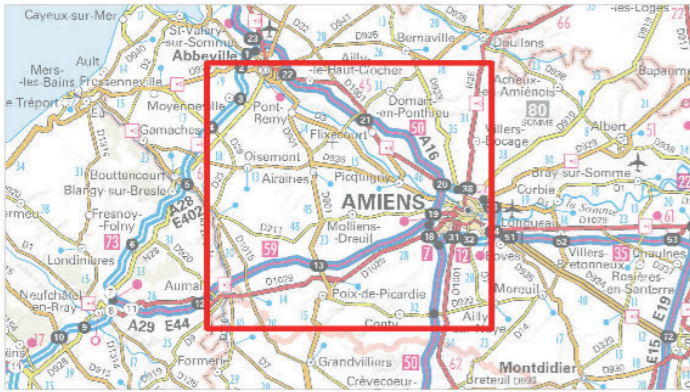


FIGURE 14 : LA VALLÉE DU SAINT-LANDON

0 2,5 Kilomètres

Page suivante :
FIGURE 15 : ENTITÉS ET SOUS-ENTITÉS PAYSAGÈRES

Entités paysagères

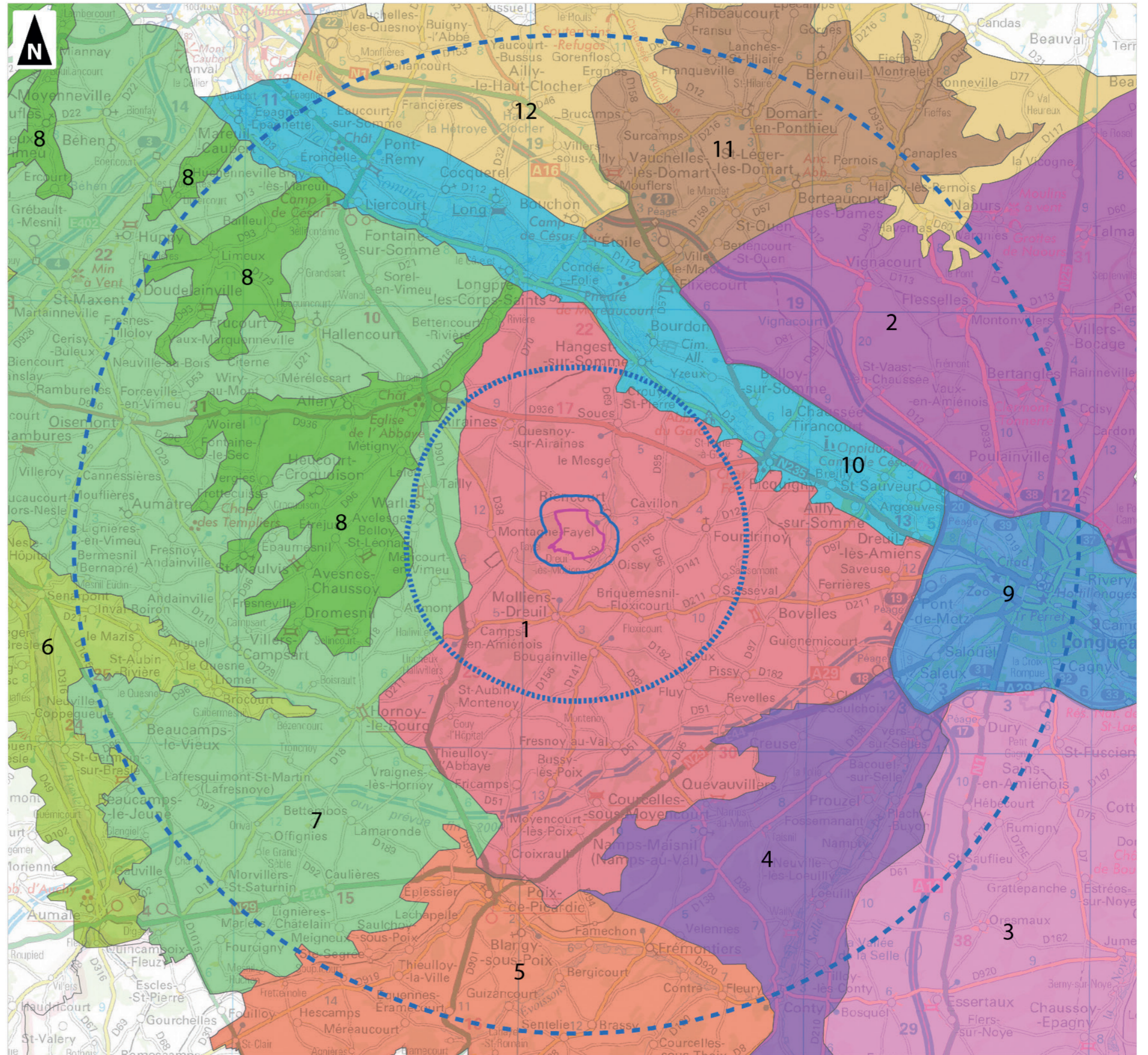


- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)

- | | |
|-----------------------------------|---|
| AMIENOIS | VALLEE DE LA SOMME |
| 1 Autour du Saint-Landon | 9 La traversée d'Amiens |
| 2 Le plateau du Nord-Amiénois | 10 La vallée de la Basse-Somme |
| 3 La vallée de la Noye | |
| 4 La vallée de la Selle | |
| 5 Poix, Evoissons et Parquets | PONTHIEU, DOULLENAIS ET AUTHIE |
| | 11 Les plateaux du Ponthieu |
| VIMEU ET BRESLE | 12 Les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre |
| 6 La Bresle, le Liger, la Vimeuse | |
| 7 Le plateau agricole du Vimeu | |
| 8 Les vallées vertes du Vimeu | |



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.1.3. AUTRES SOUS-ENTITÉS DE L'AMIENOIS

2.1.3.1. LE PLATEAU DU NORD-AMIENOIS

Avec le Saint-Landon au sud, le Plateau du Nord-Amiénois est la seconde sous-entité qui encadre la vallée de la Somme. Il s'agit d'un grand plateau, qui, à la différence de celui du Vimeu voisin, est moins vallonné mais toujours parcouru par des vallées sèches. L'impression d'ouverture y est nettement plus significative avec cette fois des horizons qui portent sensiblement plus loin.

Naturellement, on y retrouve la sensation d'immenses étendues cultivées avec une agriculture extensive qui a investi ces espaces. Les boisements sont plus épars et de taille modeste. Les villages ont une forme ramassée et sont situés à la croisée des voies de circulation locales.

L'autoroute A 16 longe le versant nord de la Somme en parcourant le rebord du plateau entre Amiens et Flixecourt. D'une manière générale, les axes de circulation permettent de prendre la mesure des grands horizons qui caractérisent ce plateau. La proximité d'Amiens est importante. Elle influence la vie de ces paysages. Les gros axes routiers sont souvent convergents vers la capitale régionale et comptent parmi les sites les plus soumis à la banalisation du secteur.

2.1.3.2. LA VALLÉE DE LA NOYE

La vallée de la Noye est une vallée peu industrialisée et peu urbanisée, qui a conservé un caractère pittoresque. La sous-entité est délimitée par des seuils visuels : le versant oriental, continu, et à l'ouest les perspectives qu'offrent les ouvertures des vallées sèches. Riche en vestiges antiques, médiévaux et en châteaux du XVIIIe siècle, le site attire de nombreux visiteurs.

2.1.3.3. LA VALLÉE DE LA SELLE

Cette vallée, contrairement à la vallée de la Noye, est marquée par son histoire industrielle. Étendue sur un axe nord-sud, elle rejoint la rive gauche de la Somme à l'ouest d'Amiens. Tout comme la vallée de la Noye, la vallée de la Selle présente un versant oriental continu et versant occidental ouvert sur des vallées sèches. La rivière alimentait de nombreux moulins. Le territoire est resté dynamique avec la présence d'un grand nombre de petites entreprises et une agriculture encore intense. La périurbanisation se développe à partir d'Amiens vers les villages proches.

2.1.3.4. POIX, EVOISSONS ET PARQUETS

La rivière, avec celle de Poix et des Parquets, forme un réseau de vallées alluviales affluentes de la Selle. Elles se réunissent dans la rivière de Poix qui s'écoule d'ouest en est, entre Poix-de-Picardie et Conty.

Les versants nord-est, relativement ombragés, sont pentus et couverts de bois tandis que les versants sud-ouest, sont pour la plupart mis en culture et entaillés de vallées sèches. Ces dernières peuvent atteindre 150 m de dénivelé à leur point d'affluence.

On observe une opposition marquée entre les paysages de plateaux ouverts et cultivés, et les fonds de vallée intérieurs, encadrés de versants boisés, présentant des paysages de prairies, bordés de saules têtards ou de haie bocagères.

Ces paysages sont peu habités. Poix-de-Picardie est le chef-lieu de canton (2400 habitants) ; la plupart des autres bourgs et villages sont bien moins peuplés.

2.1.4. ENTITE VIMEU ET BRESLE

2.1.4.1. LA BRESLE, LA LIGER, LA VIMEUSE

Cette unité paysagère n'occupe qu'une portion très réduite du territoire étudié à son extrémité sud-ouest. La vallée de la Bresle marque la limite entre les départements de la Seine-Maritime et de la Somme. Cette rivière recueille les eaux en rive droite du Liger à Senarpont et de la Vimeuse à Gamaches.

Les vallées de la Bresle et du Liger offrent un profil dissymétrique avec un versant nord très pentu. Ces deux vallées sont

larges et profondes avec le plateau crayeux dominant en moyenne de 80 mètres le lit de la rivière. Le fond de vallée est marqué par des lignes de saules têtards ou aujourd'hui de peupliers encadrant les nombreuses pâtures. Les pentes douces sont réservées aux grandes cultures alors que les pentes plus abruptes sont occupées par les boisements et les larris.

Des vallées sèches très courtes ou « fonds » entaillent profondément le plateau perpendiculairement aux cours de la Bresle et du Liger. Le passé artisanal ou industriel du verre est encore présent dans la vallée de la Bresle à travers les bâtiments des manufactures en rive gauche. La vallée de la Vimeuse occupe une faible proportion du territoire. Elle est aussi dissymétrique avec des « côtes », en rive droite au Nord-Ouest, fortement pentues. Elle est l'une des seules vallées à avoir préservé un paysage ouvert sur des prairies pâturées bordées de saules têtards dans lesquelles passent les différents bras de la Vimeuse.

2.1.4.2. LE PLATEAU AGRICOLE DU VIMEU

Cette sous-unité occupe une grande part du territoire d'étude. Ce large plateau agricole est délimité au nord-est par la vallée de la Somme et de ses affluents, au sud-ouest par les vallées de la Bresle et du Liger, et au sud-est par une ligne passant par la vallée d'Airaines

Ce plateau découpé et ondulant est un large espace ouvert réservé majoritairement à la polyculture céréalière. Les villages sont des poches de verdure avec une couronne bocagère relictuelle comme sur les communes d'Hallencourt ou de Huppy. Les pâtures arborées en bordure de village sont principalement réservées à l'élevage de bovins.

L'horizon est fréquemment marqué par de longues bandes boisées qui apparaissent plus denses au niveau des vallées. Des bosquets forestiers marquent les limites entre le plateau et les vallées. C'est un plateau à l'aspect dynamique et souvent changeant avec des horizons à moyenne distance. Des modifications contemporaines ont été faites sur ce paysage avec la traversée de l'autoroute A 28 et l'insertion de parcs éoliens sur le plateau. La perception de ce paysage est donc en mutation récente avec des marqueurs forts.

2.1.4.3. LES VALLEES VERTES DU VIMEU

Les Vallées Vertes sont des dépressions du relief entaillant le plateau et rejoignant la vallée de la Somme. Ces vallées sont occupées par des affluents de la Somme avec un amont en vallon sec. **Le chenal principal est la vallée de l'Airaines ; le haut de son bassin versant est un paysage qualifié d'emblématique dans le Schéma Régional Eolien.**

Ces vallées sont dissymétriques avec un versant ouest à pente douce permettant l'installation de prairies et de cultures. Le versant opposé est plus abrupt limitant son occupation à des boisements sur le coteau ou sur son sommet. Des lignes d'arbres marquent les parcelles cultivées et les fonds de vallées humides. Le paysage de vallée est très verdoyant offrant de nombreuses ambiances liées à la diversité des structures végétales.

Les vallées sont marquées par la présence de quelques bourgs installés en fond de talweg ou gagnant le bord du pla-



Photographie 4 : amont de Pont d'Hure, bassin de l'Airaines
(Source : atlas des paysages de la Somme)

teau. Avec la géométrie du relief ces villages sont plus ou moins enclavés vis-à-vis du plateau sous-jacent.

2.1.5. ENTITE VALLEE DE LA SOMME

2.1.5.1. LA TRAVERSÉE D'AMIENS

Le passage par l'agglomération d'Amiens marque une transition dans la morphologie de la vallée. Décrivant de grands méandres à l'amont, la vallée à l'approche d'Amiens devient plus linéaire, ses coteaux s'aplanissent.

Au niveau de la traversée, la Somme canalisée s'encadre d'infrastructures et s'accompagne de quartiers d'habitations, d'usines et d'entrepôts. Elle irrigue les célèbres Hortillonages, anciens jardins maraichers, qui constituent aujourd'hui un poumon vert dans la ville.

2.1.5.2. LA VALLÉE DE LA BASSE SOMME

La vallée de la Somme est une composante importante du territoire avec un paysage reconnu emblématique.

Encadré par les deux premières villes du département (Amiens et Abbeville), c'est un territoire resté rural, qui représente sur les plans économiques et historiques le cœur du département de la Somme.

D'orientation sud-est / nord-ouest elle est parallèle à l'axe synclinal emprunté par de nombreuses autres vallées : la Bresle, l'Auttie, ou encore la Canche. Elle s'élargie peu à peu avec les apports de la Nièvre et du Ruisseau d'Airaines. Sur la vallée principale vient se connecter un réseau perpendiculaire de vallées et de vallées sèches (les Vallées Vertes du Vimeu).

Les hameaux sont bien représentés avec des implantations jumelées de part et d'autre de la vallée au droit du passage des anciennes chaussées romaines qui la traversaient.

On y observe l'un des plus importants paysages d'étangs et de chenaux de l'ensemble de la vallée (secteur de Condé-Folie et Longpré-les-Corps-Saints), issu de l'exploitation historique de la tourbe. Le Larris d'Hangest-sur-Somme est l'un des plus grands du département et du plateau crayeux picard. Dirigé vers la Somme, il présente un grand intérêt paysager (il se trouve dos au site éolien). **La vallée de la Basse-Somme présente un paysage remarquable emprunt d'une ambiance laissant une très large place aux thèmes de l'eau et de la nature sauvage.**

2.1.6. ENTITE PONTTHIEU, DOULLENAIS ET AUTHIE

2.1.6.1. LES PLATEAUX DU PONTTHIEU

Les plateaux du Ponthieu sont situés au nord de la vallée de la Somme et sont circonscrits par différentes vallées (Authie, affluents de la Nièvre) et la forêt de Crécy.

C'est un plateau crayeux avec de grandes étendues mais sans dépression marquée. C'est donc un paysage classique, représentatif de cette sous-entité avec des perspectives qui portent au loin. Visuellement, il est marqué par les grandes cultures et l'élevage. On y rencontre quelques larris ponctuels dans les vallées sèches (à Bouchon notamment).

Le maillage général présente un aspect dense et régulier ponctué par la présence d'anciens villages. Ces derniers dessinent sur l'horizon des silhouettes en villages-bosquets (ils présentent une forme ramassée contrairement à des formes plus étirées le long des routes) permettant de se repérer sur ce territoire (clochers, châteaux d'eau).

Cet espace entre Authie et Somme est parcouru par quelques axes de déplacement majeurs :

- parallèlement à la Somme : l'autoroute A16 ;
- la chaussée Brunehaut (anciennes voies romaines d'orientation sud-est / nord-ouest).

Dans ce paysage empreint d'horizontalité, les repères verticaux prennent toute leur importance. Ils sont généralement rares et on note aussi la présence de plusieurs vestiges de moulins constitués d'une tour de craie (c'est le cas à Flixecourt). Enfin, les boisements sont épars et de faible développement. C'est donc un territoire de grandes étendues et d'horizons lointains qui se présente à l'observateur.

2.1.6.2. LES VALLÉES DE LA FIEFFE, DE LA DOMART ET DE LA NIEVRE

Ce bassin versant rejoint la rive droite de la Somme à hauteur de Flixecourt. C'est un réseau de plusieurs affluents qui se rejoignent dans la Nièvre. Les orientations de ces cours d'eau suivent des axes différents ; cette orientation explique la dissymétrie du profil de ces vallées et de leur réseau adjacent de vallées sèches. Ces dernières sont autant de chemins utilisés pour accéder aux plateaux alentours.

Les éléments paysagers les plus caractéristiques sont les suivants :

- des vallées humides prolongées de vallées sèches raccordées au plateau ;
- une végétation de ripisylve venant habiller les fonds de vallées ;
- des boisements de pentes sur les versants et des rideaux de végétation sur les pentes cultivées ;
- des villages tous exclusivement installés dans les fonds de vallées humides et dans les vallons secs.

Le territoire conserve de nombreuses traces du patrimoine industriel de la vallée de la Nièvre (Saint Frères : industrie du jute) avec des composantes caractéristiques comme l'habitat ouvrier, les anciennes usines textiles ou encore les voies ferrées utilisées pour le transport marchand.

Page suivante :

FIGURE 16 : CARTE DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES
FIGURE 17 : STRUCTURES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

2.1.7. PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

L'identification des paysages emblématiques de la Picardie est issue de 3 documents de référence à savoir :

- l'atlas des paysages de l'Oise (2005),
- l'inventaire des paysages de l'Aisne (1998-2003)
- et l'inventaire des paysages de la Somme (1998-2001).

Ces sites sont répertoriés dans l'inventaire des paysages de la Somme avec la terminologie «sites remarquables» ou «sites d'intérêt ponctuel».

Le secteur d'étude est entouré par de nombreux périmètres identifiés comme «paysages emblématiques». La plupart correspondent à des secteurs de vallées.

L'encaissement des vallées réduit sensiblement les possibilités de vues lointaines. C'est pourquoi seuls sont considérés dans la suite de l'étude les paysages emblématiques proches :

- les vallons de Gouy à Montenois,
- les vallées vertes d'Avesnes-Chaussoy et Dromesnil et Heucourt et le plateau de Sélincourt,
- Picquigny, Belloy-sur-Somme et la Basse Somme.

2.2. ELEMENTS STRUCTURANTS

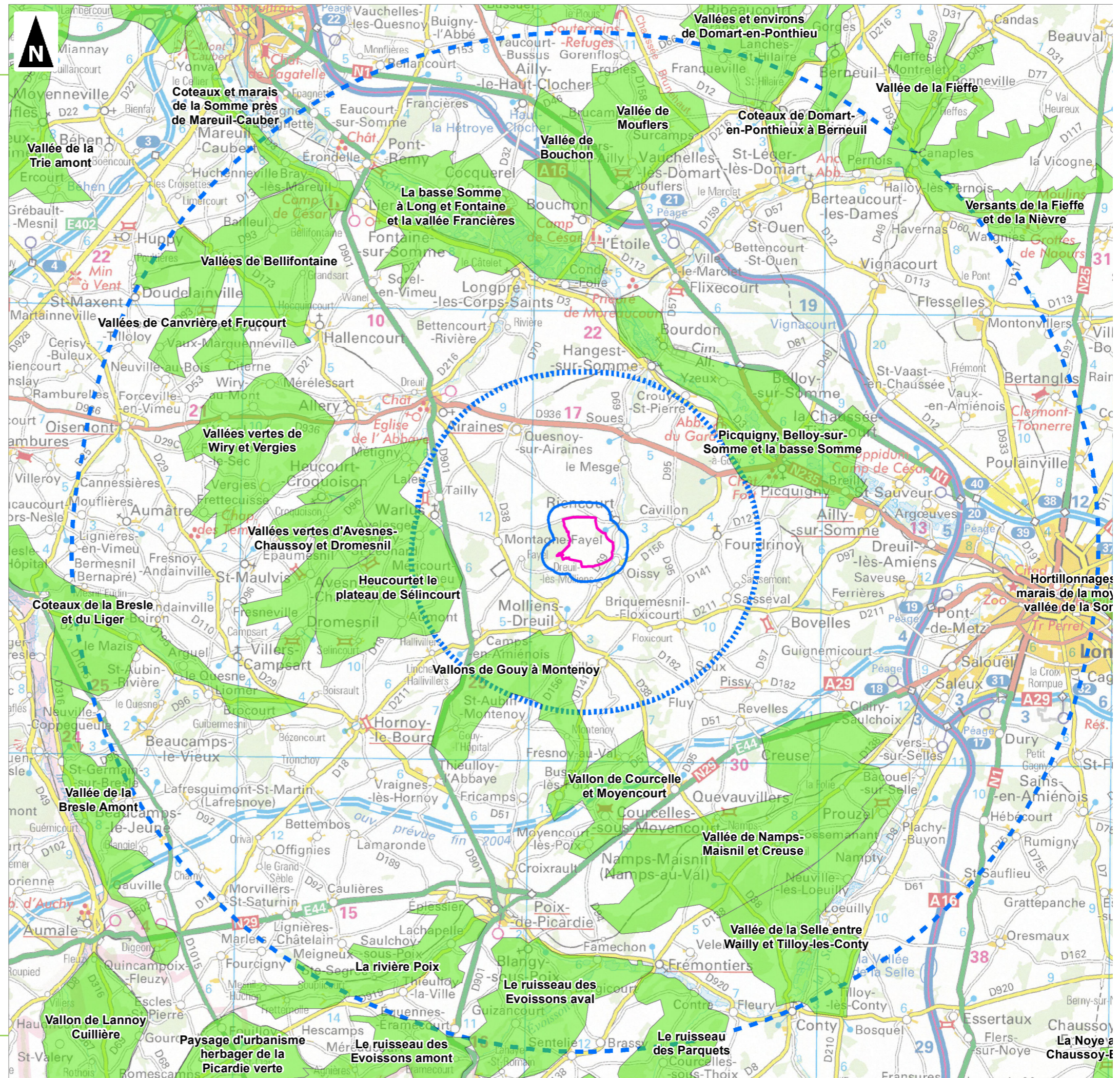
2.2.1. ELEMENTS STRUCTURANTS À L'ECHELLE DU PERIMÈTRE ELOIGNE

La carte en page suivante identifie les éléments structurants du territoire à l'échelle du territoire :

- les grandes vallées : la vallée de la Somme et les vallées de ses nombreux affluents et la vallée de la Bresle au sud-ouest du secteur d'étude,
- les principaux axes de communication, notamment la RD901 qui traverse le territoire du nord au sud, et la RD935 d'ouest en est; ces deux routes se rejoignant à Airaines,
- l'agglomération d'Amiens, à l'est du territoire et les centres urbains : Airaines, Picquigny et Hangest-sur-Somme étant les plus proches,
- la zone des bois de Wailly autour de Namps-au-Val, qui forme une frange boisée au sud du secteur d'étude.

Le secteur d'étude s'inscrit sur le plateau, contre le vallon du Saint-Landon, à la transition entre l'ensemble des vallées vertes et la périurbanisation amiénoise.

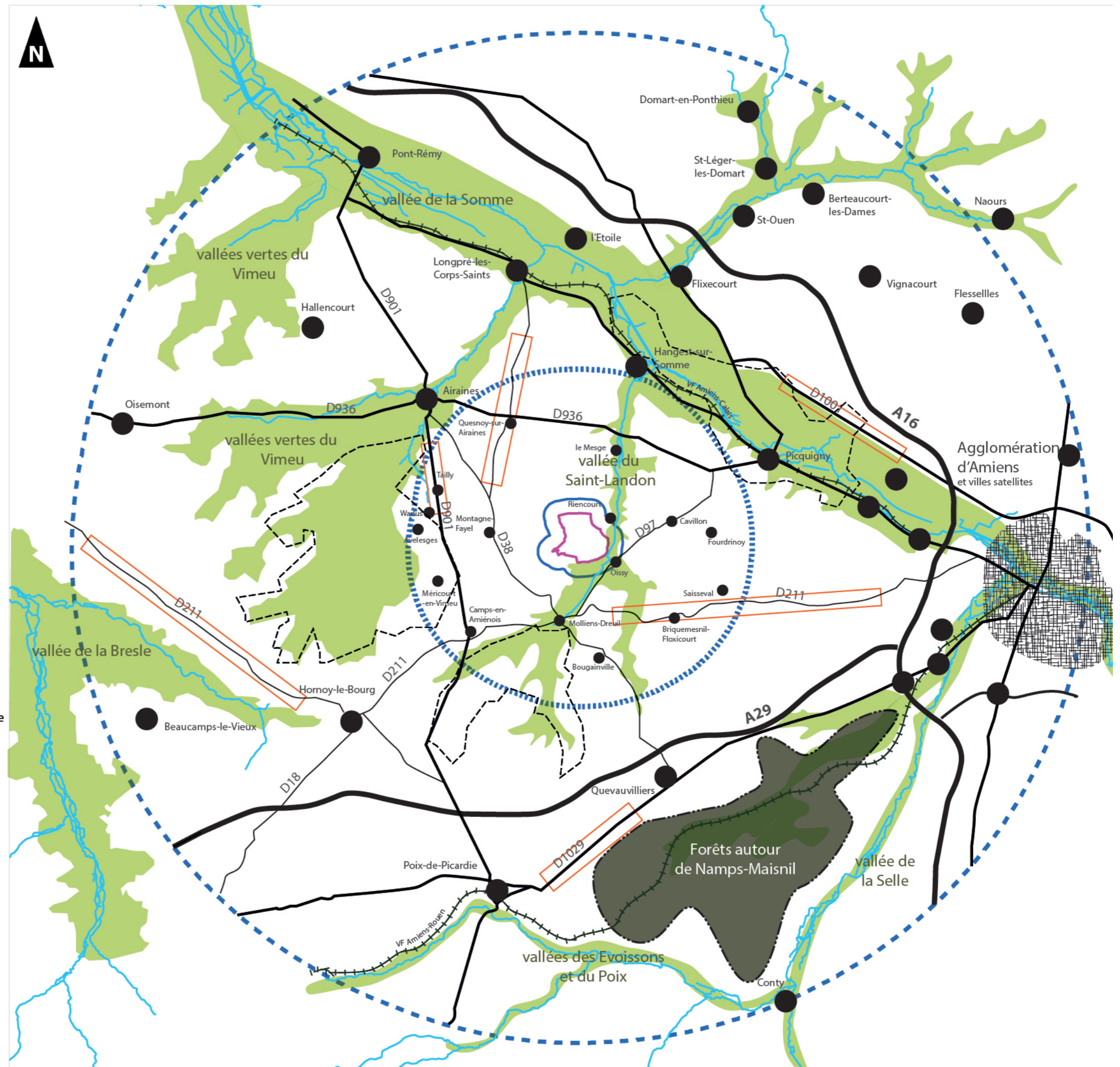
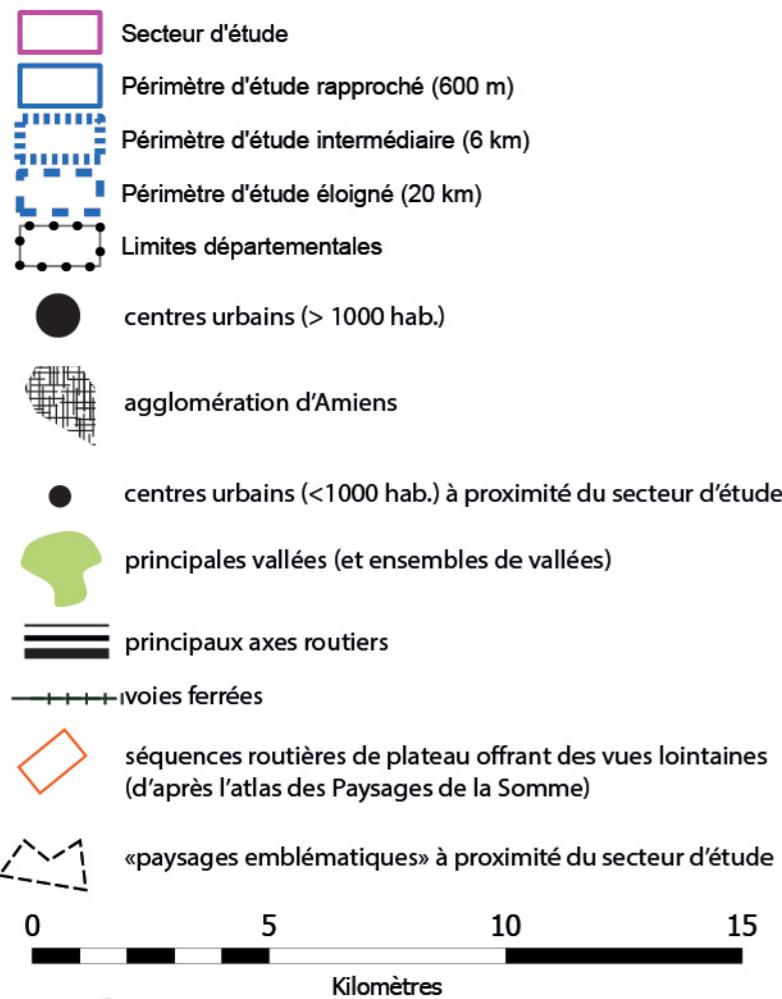
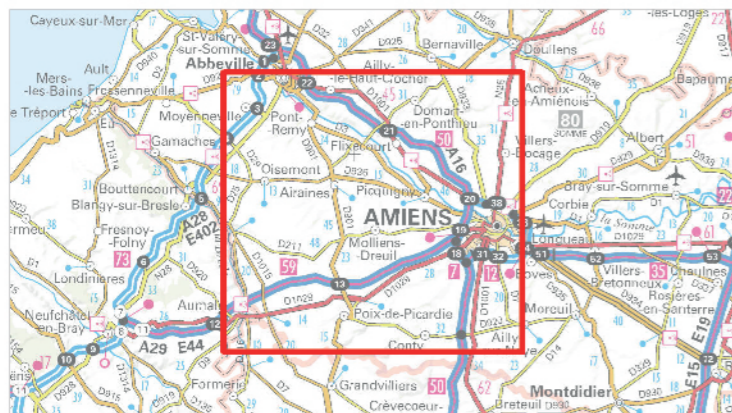
L'analyse thématique et plus précise de l'environnement du secteur d'étude, à l'échelle du périmètre intermédiaire, est nécessaire pour saisir les enjeux de l'insertion du projet.



Projet de Riencourt (80)

Dossier d'Autorisation Environnementale

Structures paysagères
à l'échelle du périmètre éloigné



2.2.2. GÉOLOGIE

Le territoire du secteur d'étude appartient à l'espace géologique du bassin parisien. Le socle, constitué de dépôts calcaires et de coquillages du Crétacé, forme une épaisse couche de craie (jusqu'à 400 mètres d'épaisseur).

Au Quaternaire, le réseau hydrographique a pris sa forme actuelle, les vallées ont été modelées et les vents ont déposé sur la craie une épaisse couche de limons, qui permet aujourd'hui à la région d'être particulièrement fertile.

Entre ces deux couches, apparaît à l'état résiduel des dépôts de l'ère tertiaire : craie, sables et argile.

Le plateau amiénois, où s'inscrit le secteur d'étude, présente un socle de craie qui affleure sur les pentes fortes. Le limon recouvre le plateau et les pentes les plus douces.

La présence ponctuelle d'argile à silex en haut des pentes détermine des terres plus caillouteuses et difficiles à cultiver. De manière logique, les herbages sont donc plus présents dans ces secteurs.



Photographie 5 : Les prairies sur les terres moins fertiles du plateau (Riencourt)



Photographie 6 : Les taches claires des affleurements de craies (vallée du bois de Dreuil, Montagne-Fayel)

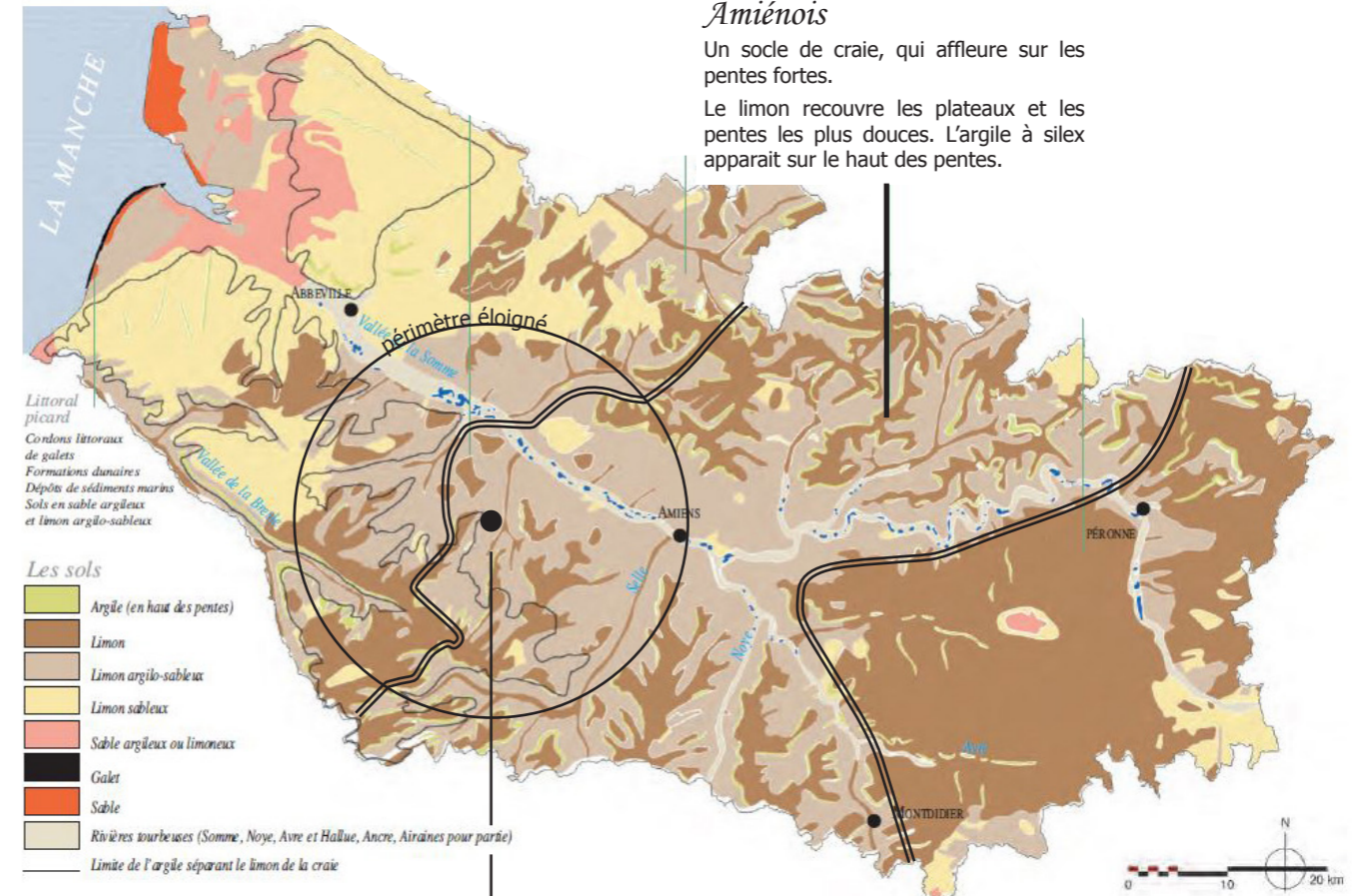


FIGURE 18 : LE SOCLE GÉOLOGIQUE
(Source : Atlas des Paysages de la Somme)



FIGURE 19 : LES AFFLEUREMENTS DE CRAIE DU PLATEAU AMIÉNOIS
(Source : Geoportail)

2.2.3. TOPOGRAPHIE ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Les paysages de plateaux occupent une grande part du territoire du département (environ 60%). Cette particularité se retrouve à proximité du secteur d'étude, avec des étendues de plateaux d'une altitude comprise généralement entre 100 et 150 mètres. La partie sud du département culmine quant à elle à des altitudes atteignant 200m et plus sur le plateau agricole du Vimeu.

La vallée de la Somme dessine une grande transversale du sud-est au nord-ouest du département. Le Saint-Landon, l'Araines et la Selle sont les principaux affluents situés à proximité du secteur d'étude. Ces cours d'eau se ramifient en vallées sèches sur les plateaux et forment ainsi un réseau de petites dépressions. Leur fond plat couvert de limon s'encadre de versants secs et calcaires.

Un autre trait caractéristique du relief est la présence de «rideaux» : il s'agit de talus raides, enherbés ou buissonneux, hauts de quelques mètres. Ils sont produits par les labours successifs qui déversent les terres en bas de pentes.

Les étendues de cultures sont elles-mêmes rarement plates et plus souvent vallonnées, avec de faibles déclivités.

Ainsi, malgré l'homogénéité apparente des grandes étendues de plateaux, le paysage présente une grande diversité liée à cette micro-topographie.



Photographie 7 : les micro-reliefs du plateau, soulignés par la végétation

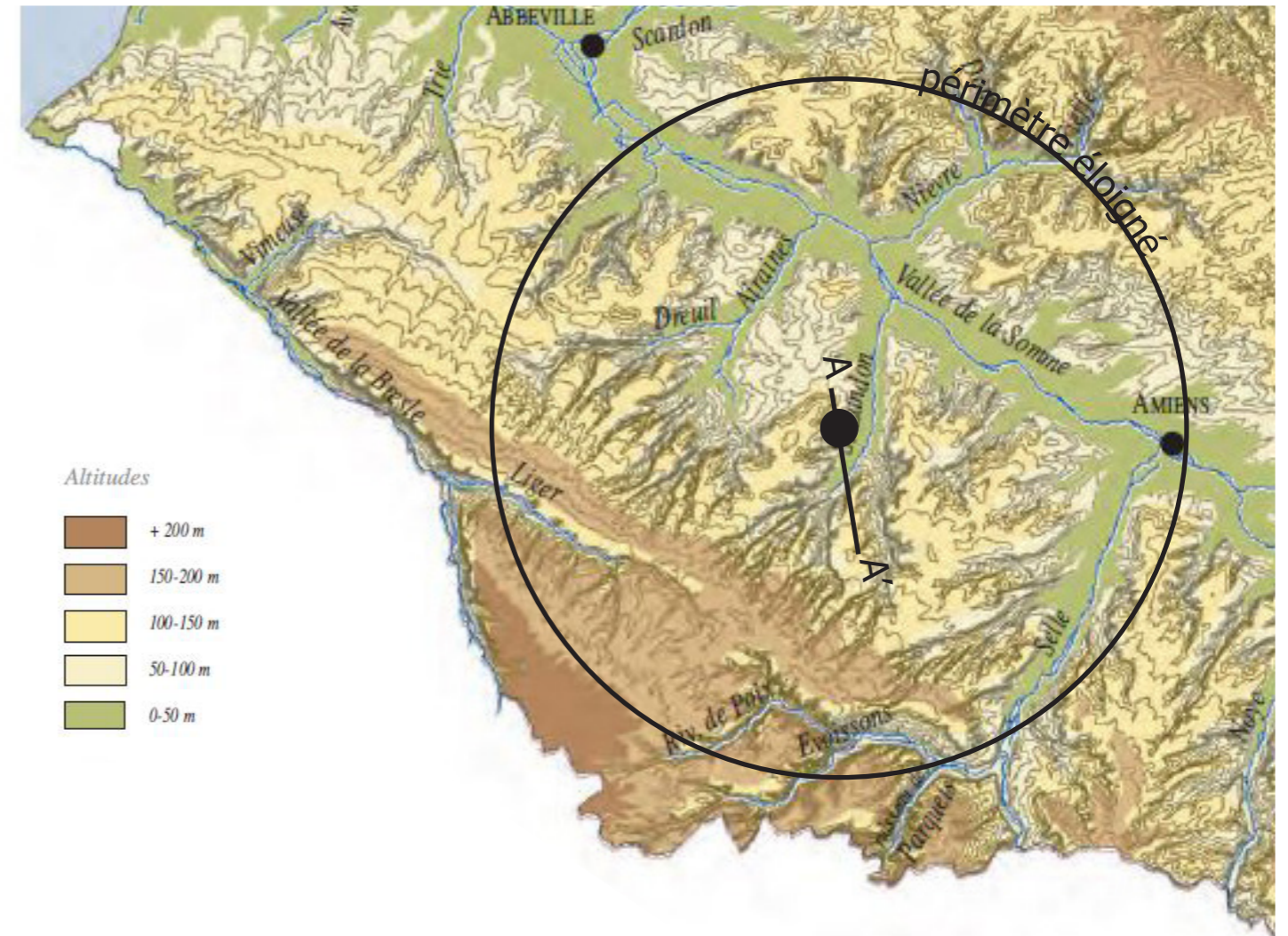


FIGURE 20 : LA TOPOGRAPHIE
(Source : Atlas des Paysages de la Somme)

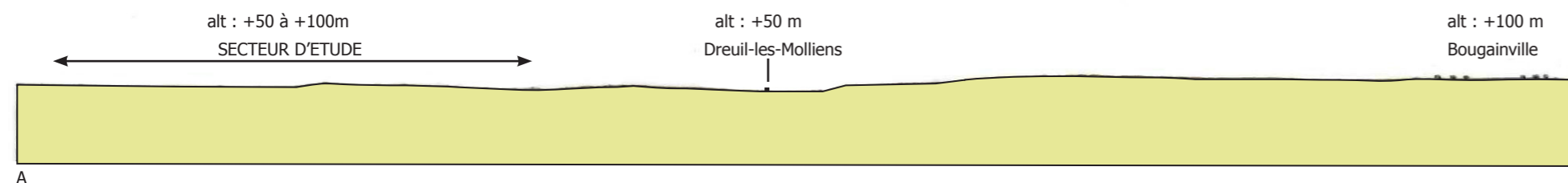


FIGURE 21 : PROFIL DU PLATEAU ENTRE RIENCOURT ET BOUGAINVILLE
(Source : Airele)

2.2.4. OCCUPATION DES SOLS

Le relief et la géologie dessinent les grands traits du paysage. Mais une analyse plus rapprochée est nécessaire pour décrire le lien entre le socle et les éléments présents en surface tels que la végétation et l'urbanisation. Ces interactions dessinent les motifs paysagers qui font la spécificité des paysages.

2.2.4.1. PLATEAUX AGRICOLES, BOISÉS ET PONCTUÉS D'ÉOLIENNES

Le plateau limoneux de l'Amiénois est une terre fertile, propice aux grandes cultures. Il présente une structure d'open-field, avec un parcellaire lâche et peu de haies. Dans ce paysage, tout élément vertical se dégageant sur l'horizon devient un repère (une haie, un clocher, une éolienne, un alignement d'arbres...).

Les haies restent encore présentes au niveau des ruptures de relief, par exemple au niveau des rideaux et autour des prairies.

La partie sud du plateau de l'Amiénois, où se situe le secteur d'étude, concentre une quantité importante de boisements relativement au reste du département. Ces boisements de feuillus créent des scènes au fur et à mesure des déplacements et intimisent l'environnement des villages. Les villages eux-mêmes concentrent des petits boisements, on parle alors de «villages - bosquets».

Les villages sont implantés au croisement de routes ou le long des voies (ex : Cavillon, Fourdrinoy, Montagne-Fayel...), souvent autour de mares.

Les parcs éoliens sont déjà présents dans le paysage proche. A 1,5 kilomètres au nord du secteur d'étude, le parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines occupe un espace agricole d'environ 300 hectares délimité en partie par des bois.

A l'ouest, séparé du secteur d'étude par le bois de Riencourt, le parc éolien de Montagne Fayel dessine une ligne de 6 d'éoliennes.

2.2.4.2. VALLÉES HUMIDES ET URBANISÉES

Le paysage des vallées diffère totalement de celui des plateaux. Les versants sont souvent boisés et dessinent depuis les plateaux une ligne boisée qui signale leur présence.

Dans les fonds de vallées, les prairies humides, autrefois accessibles à toute personne souhaitant y faire paître le bétail au sein d'une pâture commune, sont en régression, au profit des peupleraies.

Les vallées accueillent aussi de nombreux villages. La vallée du Saint-Landon, à proximité du secteur d'étude, est égrénée de villages et de hameaux : Oissy, Riencourt, le Mesge, Souest, Richécourt et Hangest-sur-Somme à l'embouchure avec la Somme. Espacés de 2 à 3 kilomètres, ils sont aujourd'hui séparés par des boisements, ce qui donne un aspect assez fermé à la vallée.

Les prairies humides se subsistent aux boisements à proximité des villages. La présence de haies et d'arbres de haut jet compose avec les boisements des versants un écrin boisé autour de l'urbanisation.

Le bourg le plus important à proximité du secteur d'étude est Airaines (2400 habitants), à la jonction entre la RD 901 et la RD936, en tête du bassin versant de la vallée éponyme.

2.2.5. AXES DE COMMUNICATION

2.2.5.1. LES AXES ROUTIERS

Les axes principaux à proximité du secteur d'étude sont la RD901 et la RD936.

La RD901 relie à Abbeville à Beauvais. Elle dessert Airaines et Camps-en-Amiénois à l'ouest du secteur d'étude.

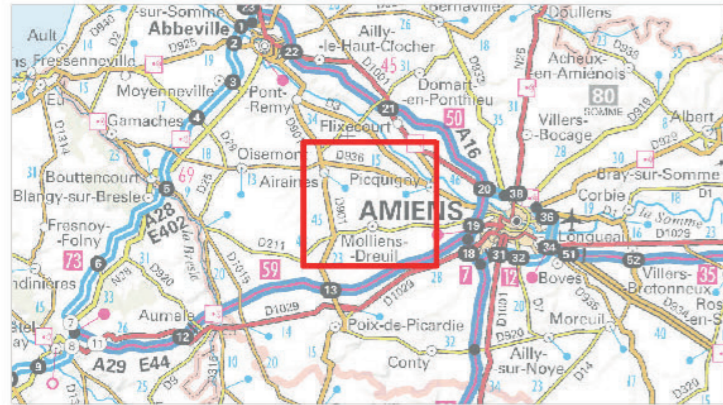
La RD936 relie Gamache, à l'ouest d'Airaines, à Piquigny où elle rejoint la vallée de la Somme et la RD1001 (ancienne N1, route d'Amiens à Abbeville).














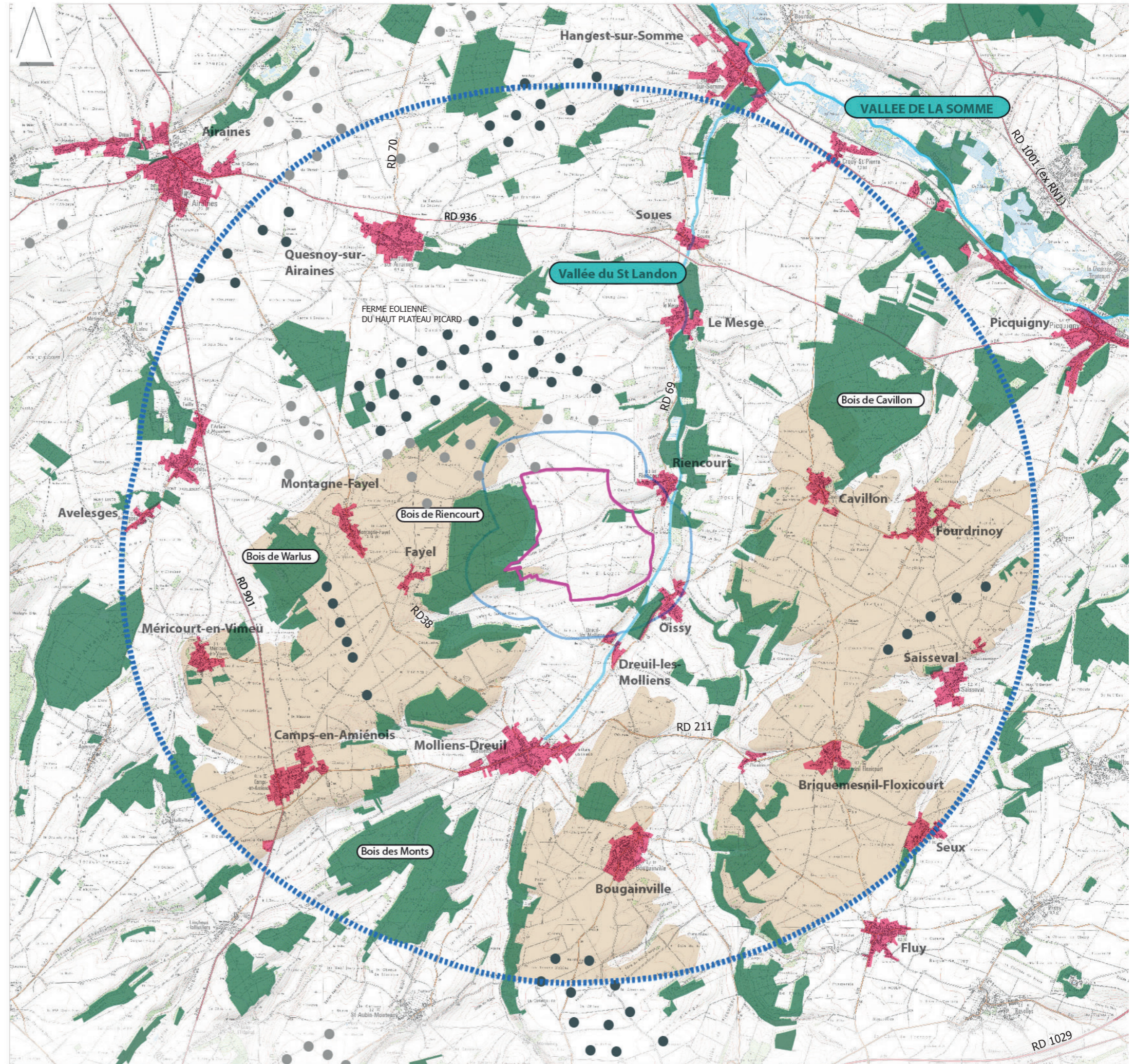
Photographie 8 : paysage de bocage sur le plateau, vers Montagne-Fayel



Photographie 9 : prairies humides et bosquets autour du bourg de Riencourt, vallée du Saint-Landon



-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
-  Limites communales
-  Bourgs
-  Territoire en surplomb du secteur d'étude (alt > 100 m)
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes en projet
-  Vallon du Saint-Landon et vallées sèches
-  Cours d'eau principaux
-  Boisements



2.3. SENSIBILITÉ DE CES PAYSAGES

2.3.1. LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.3.1.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PROJET ÉOLIEN SUR LES PAYSAGES

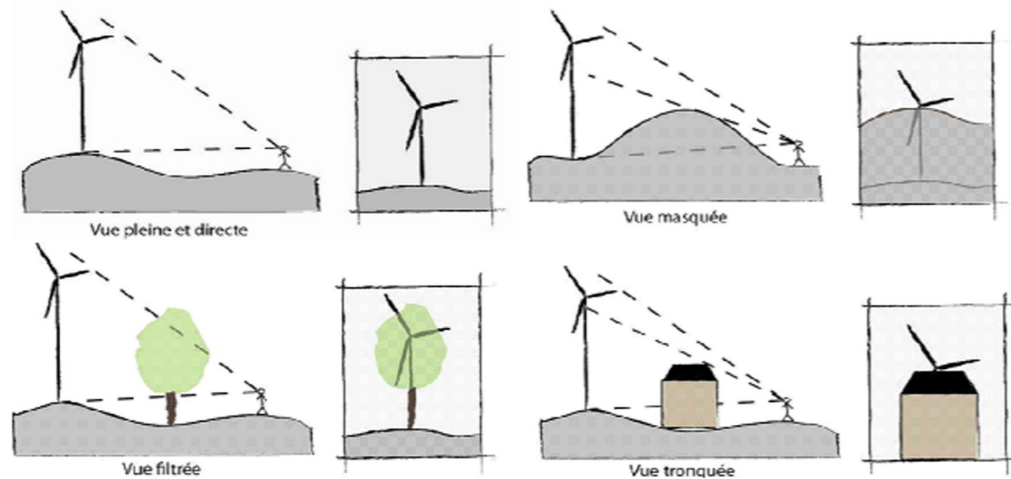
Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception. S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...).

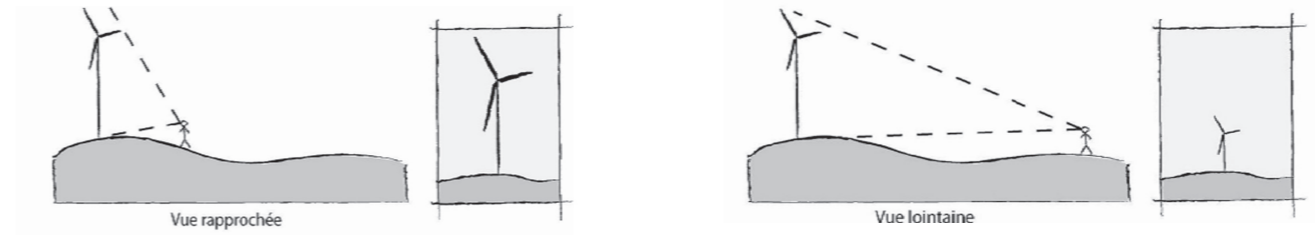
Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux.

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;



- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.



- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

2.3.3.3. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude s'inscrit dans un paysage qu'on peut qualifier d'ampleur «moyenne». En effet, le plateau agricole de l'Amiénois est une grande entité. Néanmoins, la présence de reliefs vallonés au sein de ses étendues, ainsi que la présence de tâches boisées à intervalles réguliers, diversifie le paysage et le complexifie.

- à l'échelle du périmètre éloigné

Les grandes vallées qui entourent le secteur d'étude présentent peu de vue vers le projet. Leur situation encaissée limite en effet la portée des vues, ainsi que les boisements qui occupent les fonds de vallée (peupleraies et ripsylve du Saint-Landon et de la vallée de la Somme) et les coteaux.

Parmi les grandes séquences routières présentant des vues dégagées, seules quelques-unes sont susceptibles de montrer le projet :

- la RD901 au sud d'Airaines,

- la RD36 au sud de Quesnoy-sur-Airaines,

- la RD211 au niveau de Briquemesnil-Floxicourt,

et au delà :

- la RD1001 sur le rebord de la vallée de la Somme, au nord de Picquigny (vues néanmoins limitées par les boisements du coteau de Picquigny et les dénivelés),

- la RD29 à l'ouest d'Hornoy-le-Bourg, qui s'établit sur une ligne de crête.

Enfin, quelques villages belvédères, implantés sur des hauteurs du plateau, offrent des vues panoramiques dans lesquelles le projet éolien pourra s'inscrire :

- les abords d'Hornoy-le-Bourg (alt. 160m),

- le village de Namps-au-Mont (alt 130m),

- les abords d'Hallencourt (alt 110m).

- à l'échelle du périmètre intermédiaire (cf carte en page suivante)

A cette échelle, les perceptions sont rythmées principalement par la présence de différents plans créés par les boisements. Ces bois créent une multitude de scènes paysagères. Par ailleurs, les variations du relief, même minimes, créent des effets de seuils visuels qui compartimentent les vues.

Le passage du Saint-Landon positionne le projet face aux pentes du versant est et aux hauteurs de Cavillon, Fourdrinoy et Briquemesnil-Floxicourt. C'est la principale perception du projet.

Hormis cette vue frontale du projet, le passage dans la vallée elle-même offre quelques fenêtres vers le plateau, à travers les vallées sèches. Enfin, le bois de Riencourt, coté ouest, forme un appui au projet et le positionne à l'écart des bourgs situés plus à l'ouest : Montagne-Fayel et Fayel, Tailly, Avelesges...

Sensibilités paysagères
à l'échelle du périmètre éloigné

